Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 19 rajab 1440
26 mars 2019

N° 37

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **1538**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1538**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1541**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1545**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1546**
Avis aux créanciers **1551**
Convocations
Sociétés anonymes **1554**
Sociétés à responsabilité limitée **1559**
Autres sociétés **1559**
Divers
Avis au public **1560**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la SONEDE **1561**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Création d'un groupement de développement agricole

Dénomination : Groupement Zanouche Gare

Catégorie : Groupement d'eau.

Objectif :

Protection des ressources naturelles et de rationaliser leur utilisation et l'entretien.

Siège : Zanouche Gare 2116.

Reçu du dépôt : N°225 du 4/3/2019.

Comité :

Président : Mr Horchi Atef.

Trésorier : Mr Horchi El Matri.

2019D00041SODB1

Constitution d'une personne physique

Nom : Radhain Ben Najeh

Prénom : Lassoued

Nom Commercial : Radhain Ben Najeh Lassoued

Adresse : Ksar Oun, Beni Mhira 3213

Activité : Travaux Publics

Matricule fiscal : 1576148/A/A/C/000

Date de création : 27/6/2018.

2019M00163SODB1

Constitution d'une personne physique

Nom : Fethi Ben Amor

Prénom : Eloni

Adresse : Ksar Oun, Beni Mhira Tataouine 3213

Activité : Entreprise de Bâtiment

Matricule fiscal : 1584442/A/A/C/000

Date de création : 01/7/2018.

2019M00167SODB1

Création d'une coopérative de développement dans le domaine agricole

Nom : coopérative de développement dans le domaine agricole et de pèche développement de la richesse forestière Zaghdoud El Oueslatia

Adresse : Zaghdoud Oueslatia

Objectif : exploiter la richesse forestière

Reçu de Création : daté du 14/3/2019 annoncé par Mr le gouverneur de Kairouan

Membres du conseil :

Mr Faycel Ben Salah Khatat : Président

Mr Sami Guizani : Trésorier

Membres :

Mr Abdelhamid Ben Belgacem Jaouadi

Mr Harbaoui Ben Salem Jabnouni

Mr Thouraya Ben Rageb Zaghdoudi

Mr Salem Ben Mohamed Guizani.

2019H00080SODB1

Création d'un groupement de développement dans le secteur d'agriculture

Suite à la demande de création d'un GDA en date du 4-02-2019, sous le n°45, il a été crée un groupement de développement agricole comme suit :

- Zone d'activité : Secteur Felta

- Secteur : Felta

- Délégation : Kalaat Senan

- Dénomination : "Felta"

- Siège social : Local Mehrez Ouled Gharbia

- Nom du président du conseil d'administration : Mohamed Salah Nsaibi.

Missions :

- La protection et l'équipement du périmètre d'Intervention.

- Développement des systèmes de production animale et conservation de la richesse végétale.

- L'accomplissement de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2019F00030SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Cession d'actions

Société "MARWA AGRI"

Société anonyme

Au capital de 6.200.000 dinars

Siège social : Immeuble ELHOUDA - Hergla- Sousse

Registre de commerce : B9128682013

Matricule fiscal : 1284585 W/N/M/000

Suivant quatre (04) actes établis sous seing privé en date du 26/12/2016, enregistrés à la recette des finances Sidi Bouali en date et sous les références respectives suivantes :

- Enregistrement en date du 30/12/2016 sous n°16101565 et quittance n°M026472 Enregistrement en date du 30/12/2016 sous n°16101566 et quittance n°M026475 - Enregistrement en date du 30/12/2016 sous n°16101567 et quittance n°M026481

- Enregistrement en date du 02/01/2017 sous n°17100005 et quittance n°M000088.

L'associée «Société SOMETRAM », SARL (RC : B097572005, MF 905953 Z), a cédé, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la propriété des dix mille (10.000) actions qu'elle détenait au capital de la société "MARWA AGRI" en faveur des Associés Mme Ourida Yaacoubi, Monsieur Saber Sebri, Monsieur Alaeddine Sebri, et Mademoiselle Marwa Sebri, et ce à raison de deux mille cinq cent (2.500) Actions chacun.

Deux copies des actes de cession décrits précédemment ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Sousse 2 en date du 26/01/2018 sous le n°D91522013.

2019H00079SANB2

Renouvellement de mandat d'Administrateurs

Nomination des Commissaires aux comptes

Dépôt des états financiers

Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses

S.A. au capital de 79.000.000 de Dinars divisé en 7.900.000 actions de 10 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

R.C. : B129371997

M.F. : 30142F A M 000

C.N.S.S. : 0007803547

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 février 2019, enregistré à la Recette des Finances à Charguia le 4 mars 2019 sous le n°19701233 - Quittance M25788, l'assemblée générale ordinaire a décidé :

De renouveler les mandats d'Administrateurs de :

- Monsieur Mohamed Bousbia

- La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

- La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

De nommer :

- Le cabinet d'audit et de consultants

- Le cabinet commissariat management conseil

en qualité de Commissaires aux comptes et ce, pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports des Commissaires aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2018 ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises le 13/3/2019 sous le n°201912703.

2019401414SANB2

Renouvellement de mandat du Président Directeur Général

Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses

S.A. au capital de 79.000.000 de Dinars divisé en 7.900.000 actions de 10 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

R.C. : B129371997

M.F. : 30142F AM 000

C.N.S.S. : 0007803547

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 février 2019, enregistré à la recette des Finances à Charguia le 4 mars 2019 sous le n°19801234 Quittance M025796, il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Mohamed Bousbia, en qualité de Président Directeur Général et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 13/3/2019 sous le n°201912703.

2019401415SANB2

Augmentation de capital

Notice

«SOCIETE DES SEMENCES SELECTIONNEES»

en abrégé "SOSEM"

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 Dinars

Augmenté à 7.000.000 Dinars

Siège social : 82 Avenue Louis Braille - Tunis Belvédère 1002

R.C. Tunis n° : B2451522012

M.F. n° : 1239317 W/N/M/000

Notice publiée en application de l'article 164 du code des sociétés commerciales.

Dénomination : Société des Semences Sélectionnées "SOSEM".

Forme : Société Anonyme (ne faisant pas appel public à l'épargne).

Capital social : Cinq Millions de Dinars (5 000 000 Dinars).

Siège social : 82 Avenue Louis Braille - Tunis Belvédère 1002

Objet social : Production et Multiplication des Semences et Plants.

Durée de la Société : 99 ans.

Modalités de l'augmentation : Suivant P.V. de l'A.G.E. en date du 14 Mars 2019, enregistré à la recette des Finances Cité Mahrajene - Tunis, sous le numéro 19801680, quittance 28124 du 19/3/2019, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société d'une valeur de 2000 000 Dinars, afin de le porter de 5 000 000 Dinars à 7000 000 Dinars, et ce par l'émission de 20 000 actions de 100 Dinars chacune.

Cette augmentation est détaillée comme suit :

Conditions de l'augmentation : Suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux actionnaires et réservation de la dite augmentation à 2 actionnaires seulement : la Sté MEDIGRAIN (ancien actionnaire) et la Sté ACN (nouveau actionnaire). Les actions nouvelles à souscrire et à libérer en totalité lors de la souscription.

Banque : les versements seront portés au crédit du Compte Indisponible ouvert sur les livres de la BNA - Agence Sousse 020 sous le n°0200321045626.

Dépôt légal :

Ces documents ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 22/3/2019 sous le numéro AC01412019.

Délais de souscriptions : 15 jours à compter de la date de publicité de cette notice.

2019401418SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation de capital

Société DOMAINE AGRICOLE KHADIJA - SARL

Capital social : 240.000 DT

Siège social : 6 rue Mokhtar Loghmani Menzah 7 - Ariana

RC : B147132003

MF : 0851485V/M/000

Suivant procès-verbal de l'A.G.E du 02/02/2019, enregistré à la recette des finances de Menzah 6 - Tunis, le 12 mars 2019 n°19501434, Quittance n°38154 dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises le 19 mars 2019 n°201913759, les associés ont décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital par apport en numéraire de 90.000 dinars le portant ainsi à 330.000 dinars

- Modification des articles 6, 7 et 8 des statuts

2019T00525SRLB2

Société DHILEL IMMOBILIERE

SARL au capital de 1000 000 dinars

Siège social : 100, avenue Hédi Nouira résidence Essia Riadh Ennasr Ariana

Matricule fiscal : 1055048Z/P/M/000

RC : B2442332008

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 Février 2019, enregistré à la recette des finances el Menzah 6 le vingt six février 2019 sous le n°19501106, quittance n°27047, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises le 7/3/2019 sous le n°201911636, il a été décidé l'augmentation du capital de la société en numéraire pour le porter de 1 000 000 dinars à 1 100 000 dinars.

2019T00529SRLB2

Changement de la raison sociale et ajout d'activité

Sté TUNISIA POWER INGENEERING «TPE»

SARL au capital 50 000 DT

Siège social : 36 Av Habib Bourguiba Mégrine Ben Arous

RC : N°B02156742015

MF : 1414947/C/A/M/000

En vertu de l'AGEO tenue le 6/3/2019 dont le PV a été enregistré à la recette des finances Mégrine le 7/3/2019, quittance n° H022616, enregistrement W19700996, les associés ont décidé le changement de la raison sociale de TUNISIA POWER INGENEERING à MEDFROID+ et l'ajout de l'activité plomberie sanitaire, installation chauffage et conditionnement d'air. Deux exemplaires de tous les documents ont été déposés au registre national des entreprises selon reçu n°201914300 du 22/3/2019 (Tunis).

2019R00910SRLB2

Société AECOR DISTRIBUTION SARL

Siège social : Rue Mongi Bali 4000 Sousse

MF : 1298937YNM000

RC : B09112972013

Suivant PV, enregistré à la recette des finances Khzema Sousse le 14/5/2018 sous n°18801584 Quittance n°M029211 dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Sousse le 19/6/2018 sous le n°201830978. Il a été décidé :

- L'approbation de la cession de la totalité des parts sociales de Mr Hichri Zouhaier à Mme Boussetta Toumather

- Démission de Mr Hichri Zouhaier de ses fonctions de gérant.

- Désignation de Mme Boussetta Toumather comme gérante.

2019S00476SRLB2

Sté AEL RACHID

Capital de 270 000 D

Rue Hédi Nuira Imm Ibnou Roched Sfax

MF : 12996005J/N/M/000

Suivant PV de l'AGO en date du 27 mars 2014 enregistré à la recette des finances Abou Elkacem Chebbi Sfax le 7 avril 2014 sous le n°14700941 quittance n°M033799 ; il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des comptes de l'exercice 2013 et donné quitus au gérant

- Autorisation à l'associée madame Rania Koubaa pour l'acquisition du terrain sis à route Menzel Chaker km 45 Hadj Gacem objet du titre foncier 23895 pour le compte de la société.

2019X00507SRLB2

SODIP

SARL au capital de 10.000 DT

Siège social : Route Tanyour km 0.5 immeuble Khalifa magasin n°10, Sfax

RC : B0881472015

MF : 139862R/N/M/000

Suivant la résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2017, enregistrée à la recette d'enregistrement des actes de sociétés, Sfax le 16 novembre 2017 quittance n°M005667, n° d'enregistrement 17805155 dont deux exemplaires du procès verbal ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 30 mars 2018 sous le n°D082832015. Il a été décidé l'approbation de la modification du siège social de la société qui est devenu Route Gabès km 5.5, Sfax.

2019B00264SRLB2

Dépôt des états financiers

Société : Mediterranean Outdoor Recreational Equipement «MORE»

SARL au capital de 100 000 Dinars

Siège social : Lot n°15 de la Zone Industrielle de Tabarka, 8110 Tabarka - Jendouba

MF : 1414234/Z/A/M/000

N° CNSS : 570061-89

Suivant P.V. de l'A.G.O du 30/6/2018 enregistré à la recette des finances de Tabarka, le 17/9/2018 sous le n°18701022, quittance n°M034976, dont 02 exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1 ère instance de Jendouba le 31/01/2019 sous le n°20194920, il a été déposé les états financiers 2017.

2019C00042SRLB2

Société «AMINE D'ANIMATION ET LOISIRS»

SARL au capital de 10 000 DT

Résidence Selma Bloc F 4ème étage - l'Aouina

Registre de commerce : B31151442011

Matricule fiscal : 1212616N AM 000

Suivant procès-verbal extraordinaire en date du 28/8/2018 enregistré à la recette des finances la Goulette - Tunis le 29/8/2018 Quittance 88799, enregistrement 18705262 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis sous le n°201854958.

Il a été décidé :

1/ Transfert du siège social de la société

De : Résidence Selma Bloc F 4ème étage - l'Aouina

Au : 9, Energie Atomique 8609 zone industrielle Charguia 1 - 2035 Tunis.

2019401395SRLB2

Société "ECOIL"

Société à responsabilité limitée

Capital social : 2.108.000,000 D

Siège social : Route de Sousse Km 2 Kairouan

R.C : B02480002007

MF : 1028104L/A/P/000

N° d'affiliation à la CNSS : 258770 -71

En vertu du P.V de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19/6/2016 enregistré à la recette des finances rue El Khawarezmi le 14/9/2016 n° de quittance M083634 n° d'enregistrement 16704542, il a été décidé l'approbation de l'acte de cession enregistré à la recette des finances rue El Khawarezmi le 7/9/2016 n° de quittance M082267 n° d'enregistrement 16704427 qui porte sur les cessions suivantes :

1/ La cession de Mme Hajer Jomaa de 1581 parts au profit de la société INNOVATEC et la cession de Mme Hajer Jomaa de 1581 parts au profit de Mohamed Aymen Yaacoub.

2/ Mise à jour de l'article 7 des statuts.

2019401401SRLB2

Société "ECOIL"

Société à responsabilité limitée

Capital social : 2.108.000,000D

Siège social : Route de Sousse Km2 Kairouan

R.C : B02480002007

MF : 1028104L/A/P/000

N° d'affiliation à la CNSS : 258770 -71

En vertu du P.V de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19/6/2016 enregistré à la recette des finances rue Elkhawarezmi le 14/9/2016 n° de quittance M083634, n° d'enregistrement 16704542, il a été décidé l'approbation de l'acte de cession enregistré à la recette des finances rue Elkhawarezmi le 14/9/2016 n° de quittance M 083644 n° d'enregistrement 16704543 qui porte sur les cessions suivantes :

1/ La cession de M Abdelmajid Bouzidi de 1897 parts au profit de la société AGRIND TUNISINA et la cession de M Med Aymen Yaacoub de 1581 parts au profit de la société AGRIND TUNISINA et la cession de la société INNOVATEC de 738 parts au profit de la société AGRIND TUNISINA.

2/ Mise à jour de l'article 7 des statuts qui a fixé le capital social à 2.108.000 D réparti en 21080 parts sociales de 100 D chacune, réparti comme suit :

- M Abdelmajid Bouzidi détient 7589 parts.

- M Mohamed Aymen Yaacoub détient 6324 parts.

- La société INNOVATEC détient 4216 parts,

- La société AGRIND TUNISINA détient 2951 parts.

2019401402SRLB2

«SOCIETE SOTIP» S.A.R.L

Capital : 300.000DT

209 Av. Habib Bourguiba, Imm. Debiche, Le Kram, Tunis

MF : 1522357N/A/M/000

RC : B01142152017

Suivant PV de l'A.G. Extraordinaire en date de 24/10/2018 enregistré à la recette des finances la Goulette Tunis le 26/10/2018 sous le numéro 18506421 reçu n°106563 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis le 19/12/2018 sous le n°201860217. Il a été décidé ce qui suit :

Augmentation du capital de la société de : 15.000DT à 300.000DT.

2019401404SRLB2

AUTRES SOCIETES

Sté ELANCO TUNISIE

Succursale (Agence de promotion et d'information médicale et scientifique)

Siège social : 29, Abou Hamed Alghzali Montplaisir, 1073 Tunis

Identifiant unique : 603169/L

Suite à la réunion du conseil d'Administration d'Elanco du 30 octobre 2018 et enregistré à la recette des finances de Montplaisir le 26/11/2018 sous le n°18806032, Quittance n°M094760 il a été décidé ce qui suit :

- La création d'une succursale en Tunisie;

- La nomination de Mr Mohamed Amine Jaouadi en tant que représentant légal et la fixation de ses pouvoirs.

Deux exemplaires du procès-verbal ont été déposés auprès du greffe du tribunal de première instance de Tunis le 23/01/2019.

2019401409SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé dont la légalisation de signature est le

20 et 22 Février 2019 enregistré le 13 mars 2019 à la recette des finances avenue de l'indépendance Bardo quittance n°25981 enregistrement n°19200974, Mr Mehrez Said a cédé le fonds de commerce sis 57 rue Habib Bougatfa Bardo pour toute activité commerciale et notamment café avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Akil Alouini et sa femme Anisa Melouch.

Toutes les oppositions auront lieu à Maître Fatma Kamoun Karray sis au centre dorra bloc «c» el Manar 3 Tunis dans un délai de vingt (20) jours à partir de la date de parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans deux journaux quotidiens «Achourouk» et «Le Quotidien» en date du 23/3/2019.

2019T00516FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 22 et 25 Février 2019 à la municipalité de Grombalia et enregistré à la recette des finances Avenue Salem Grombalia Nabeul le 25/02/2019 (Reçu n°M016513 enregistrement n°19200521 Monsieur Wajih Ben Mohamed Aljamalli (C.I.N n°06448542) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Mohamed Ben Jaloul Dhaouidi (C.I.N. n°09876770) sis Rue Mahdia Grombalia Nabeul exploité «Lavage et tous produits de voitures huiles et filtres et accessoires «avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce indiquée ci-dessus sis Rue Mahdia Grombalia Nabeul dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien & Alchourouk date du 20/3/2019

2019T00517FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P enregistré à la recette des finances bab souika le 18/3/2019 quittance n°mo22022 enregistrement n°19200731, Azzouz Sellemi cin n°00091136, a vendu la totalité du fonds de commerce «restaurant» à Rabeh Harrath cin n°05990791 exploité au local sis 19 rue Mounji Slim Tunis. Le présent avis a été publié au journal le quotidien Achourouk paru en date du 22/3/2019.

Les oppositions doivent se faire dans un délai de 20 jours entre les mains de l'acheteur sis au 21 rue Edabbaghin Tunis, et ce à compter de la publication du présent Avis au J.O.R.T.

2019T00524FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente d'un fonds de commerce le 21/3/2019 enregistré à la recette des finances de Radès n°04 le 21/3/2019 Quittance n°M023195.

Mme Ahlem Bent Noureddine Ben Ahmed Ben Haddada Titulaire de la carte d'identité Nationale n° 04613284 le 16/4/1999 a vendu à Mr Hedi Ben Mohamed Ben Belgacem Ajimi Titulaire de la carte d'identité Nationale n°07114911 délivrée le 25/4/2016 le Fonds de commerce avec tous ces éléments matériels et Morals de local sis au 17 à l'Avenue Taieb El M'hiri à Radés pour tous Commerce.

Toute Opposition doit être déposée dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal quotidien - Achourouk- en date du 22/3/2019.

2019T00526FCCC2

Avis

Par un contrat daté le 15/02/2019 enregistré à la recette des finances de Boussalem le 7/3/2019 quittance n°M012944 rédigé par Maître Torkhani Foued sis 17 rue d'Algérie Tunis Monsieur Mabrouk Salhi a vendu à Madame Afef Radhwani le fonds de commerce sis rue 20 Mars Boussalem.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de Rédacteur de l'acte dans les délais légales au 17 rue d'Algérie Tunis.

2019T00527FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente de fonds de commerce a été signé le 10/11/2010 entre Mme Akri Bent Hsouna Mekki CIN 04417055 et sise à Ain Dissa Siliana, qui a vendu le fonds de commerce d'un établissement d'enseignement privé situé au rue Aboulkacem Chebbi Siliana à Mme Nassima Bent Brahim Mekki CIN 05595182 sise au rue 2 mars Akouda Sousse. Ledit acte a été enregistré auprès de la recette des impôts rue la poste Siliana selon le reçu : M000028 et le numéro: 11200004 et est inscrit au registre national des établissements sous l'identifiant : 0959350Z. Toutes les oppositions sous forme légales doivent parvenir, dans les vingt jours à compter de la date de parution de cet avis dans le journal officiel de la République Tunisienne, auprès de l'acheteur à l'adresse 8 rue Paris Borj Louzir Ariana. Cet avis a été publié aux journaux Assahafa et La Presse du 22 mars 2019.

2019R00911FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 01/3/2019 et 11/3/2019, enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Monastir, en date du 13/3/2019 sous le numéro19201325 quittance n°M019589, Monsieur Al Moez Ben Abdelwahheb El Harrabi titulaire de la CIN n°06765090 du

17/01/2012 et ayant l'identifiant unique N° 1146569B demeurant à Avenue Ali Bourguiba Skanes Monastir, a vendu à la Société AZIZA de commerce de détail S.A inscrite au registre national des entreprises, son identifiant unique n°1259149J, dont le siège social est sis au n°22 Rue de l'électricité Z.I 2013 Ben Arous, la totalité du fonds de commerce exploité comme commerce en détail des produits alimentaires au local sis à Avenue Ali Bourguiba Route Sousse Skanes 5000 Monastir, et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de la société AZIZA du commerce de détail à son siège social sis au n°22 Rue de l'électricité Z.I 2013 Ben Arous, dans les 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Le même avis a été publié dans les journaux «Achorouk» et «Le Quotidien» datés du 22/3/2019.

2019R00915FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 22/02/2019 signé le 23/02/2019 enregistré à la recette des finances d'Akouda le 27/02/2019 sous le n°19200339, reçu n°7646, Mr Achraf Ben El Arbi Mlika, titulaire d'une CIN n°08484824, commerçant, immatriculé au registre du commerce auprès du tribunal de première instance de Sousse (2) sous le n°A9122472018, titulaire d'une carte d'identification fiscale n°000/C/N/1541693/J, domicilié à impasse Varsovie à Hammam Sousse, a vendu à Mr Ousama Ben Habib Ben Salem Ben Ameur, titulaire d'une CIN n°08457083, domicilié à Rue Taieb Mhiri n°233 à Kalaa Kébira, le fonds de commerce de vente de volailles, exploité au local sis à Route Touristique à Chott Meriam délégation d'Akouda, avec tous ses éléments incorporels.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteur Ousama Ben Habib Ben Salem Ben Ameur à son domicile à Rue Taieb Mhiiri n°233 à Kalaa Kebira, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

Le présent avis a été publié aux journaux «Le Quotidien» n°5541 du 02/03/2019 et «Alchourouk» n°10088 du 02/3/2019.

2019S00469FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte en date du 5/02/2007 enregistré à la recette des finances de Sfax le 30/10/2018 sous le numéro 18203966 quittance n°M11484 Monsieur Salem Ben Hssin Feki domicilié route Taniour KIm 1.5 Sfax a cédé à Monsieur Faicel Ben Salem Feki domicilié Souk el Msakkaf Bab Jebli n°62 Sfax le fonds de commerce exploité dans le local sis Souk el Msakkaf Bab Jebli n°62 Sfax destiné au commerce d'articles ménagers.

L'opposition au paiement sera reçue par l'avocat Feki Abdelkarim à son bureau avenue Haffouz immeuble elentilaka escalier c 2ème étage.

La présente publicité est parue au journal «Achorouk» le 15/3/2019 et au journal «le Quotidien» du 15/3/2019.

2019X00488FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp enregistré le 14/3/2019 à la recette des finances Gremda Sfax sous le n°19200632 quittance M026597, «la société Nostra Caza» identifiant unique 1355926R inscrite au registre de commerce sous le n°B08127672014, demeurant à route de Kaied Mhamed ceinture Bourguiba vers Teniour Sfax, a cédé à «Société vision meuble et décor» identifiant unique 1395220J demeurant à route Tunis Km 7 Sakiet ezzit Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de meubles sis à Kaied Mhamed ceinture Bourguiba Teniour Sfax. Les oppositions seront reçues dans les 20 jours au plus tard à partir de la date de la publication de cet avis au jort et devrons être adressées au nom de l'acheteur chez l'avocat Maître Hentati Mohamed 15 place Marburg Sfax. Cette annonce a été publiée au journal «El chourouk» du 16/3/2019.

2019X00497FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 6 Mars 2019, enregistré à la recette des finances Mahres Sfax le 7 Mars 2019, quittance n°M011218, enregistrement n°19200294, M. Habib Gnania titulaire de la C.I.N. n° 08182945, demeurant à El Mwassat Mahres Sfax, a cédé à Sofien Saanoun titulaire de la C.I.N. n° 08826709, demeurant à Hay Ennour El Mahres Sfax, le fonds de commerce exploité café buvette dans le local situé à Hay Ennour El Mahres Sfax. Les oppositions doivent être faites au bureau de Maître Fakher Wali, avocat, rue Patrice Lumumba imm. Sfax City 6ème étage bureau n°37 Sfax en un exemplaire du contrat de vente a été déposé et ce dans un délai de vingt jours à compter de la publication de la présente vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru sur le journal Essabeh le 19/3/2019.

2019X00499FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé le 5/3/2019 enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit Sfax le 13/3/2019 quittance n°M021292 enregistrement n°19200483, il appert que Mme Tayari Mabrouka domiciliée à 244 taksim Al Ons route Sakiet Ezzit Sfax a vendu à Mr Rjab Hassen et Mr Mahdeoui Ibrahim la totalité du fonds de commerce consistant en un local de vente de fruit sec avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à rue Monji Slim Sfax. Les

oppositions auront lieu chez l'acheteur au local objet de vente dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cette vente et publiée au journal Chourouk le 20/3/2019.

2019X00501FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 28/2/2019 enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi en date du 4/3/2019 reçu n°M026235, Mme Bodiâ Baccouche carte d'identité nationale n°01332095 demeurant à Oueled Bouali Kerkennah Sfax a cédé à monsieur Emir Ben Mohamed Hammemi carte d'identité nationale n°11038660 demeurant à l'avenue Bourguiba rue Kheireddine Bacha n°96 El Ain Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé route Kaied M'hamed km 1.5 ceinture n°6 Sfax représenté par un café de 1ère catégorie.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Echourouk en date du 14/3/2019.

Les oppositions au paiement du prix seront présentées à l'étude de maître Chafik Gdoura rue Taher Sfar Immeuble centre mahaba Sfax, une copie de l'acte de vente y est déposé et ce dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2019X00510FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 15/3/2019 enregistré à la recette des finances Gafsa selon reçu n°M011449 enregistrement n°19201672 à la date du 18/3/2019 Monder Ellefi a vendu à Mr Nizar Say la totalité du fonds de commence du local de CAFE situé à route Gafsa Tozeur - Gafsa les oppositions seront acceptées dans les 20 jours suivant la publication de cet avis à lache.

2019D00042FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat signé et enregistré le 19/3/2019 à la recette des finances Abou Lobaba al Mrabet Gabès sous le n°19201941 reçue n°M020698 ; Mme Salha Chtiwi demeurant résidence à rue el Kahna Tboulbou Gabès a vendu à Hichem Krir demeurant résidence rue Essalem Tboulbou Gabès la totalité de fonds de commerce exploité au local sis à rue Abou el Kassem Chebbi Teboulbou Gabès, les oppositions seront adressées à l'acheteur à son adresse indiquée ci-dessus dans un délai de 20 jours à compter de la parution au JORT.

Cette annonce a été parue dans les journaux le quotidien et Echourouk le 23/3/2019.

2019Z00098FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 13/3/2019, enregistré à la recette des finances de Monastir le 14/3/2019 sous n°19201365, quittance n°M020072 Mr Ibrahim Ben Ahmed Ben Ifaa Othman, CIN 06810499 demeurant à Cité Riadh 1, Ksar Hellel Monastir, a vendu à la Sté COCOON FOOD sise à L'avenue Abdesslem Trimech Complexe Esplanade n°C005 Monastir MF : 1168923T - RC : B15175272010.

M CNSS : 590483-44 la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de commerce sis au Complexe Esplanade C6 Monastir.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur dans son domicile élu le cabinet du maître Nidhal Kallala dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au JORT.

2019P00202FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 23/02/2019 enregistré à la recette des finances El Manzah 9 le 13/3/2019 sous n°19200977 quittance 27253 Mr Saif el Yazal Ben Mustapha a vendu son fonds de commerce exploité aux locaux 05 et 06 Centre Commercial Ghazi Avenue Azzouz Errebai El Manar 2 Tunis (ancienne adresse rue 7122) avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels à Mr Nejmeddine Doghman.

Les oppositions seront acceptées au bureau de maître Somai Mondher Avocat sis au 22 Av des états Unis Tunis Belvédère dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Le quotidien paru le 20/3/2019.

2019401399FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, rédigé par maître Ahmed Jemal, signé par les parties le 26 Février 2019 enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 14 Mars 2019 quittance n°M028993 n° d'enregistrement 19201185, Mr Abdenabii Ben Mohamed Ali Bradai, inscrit au registre de commerce sous le n°B198081998 ; MF : 0081354Y a vendu le fonds de commerce lui appartenant sis au N°1/152 rez-de-chaussée le palmarium Tunis à la société HAVANA SHOES, SARL, représentée par son gérant Mr Mohamed Chaabane, inscrite au registre de commerce à Tunis sous le n°B01108802018, MF : 1568221V pour l'exercice de l'activité de commerce des chaussures. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien en date du 22 Mars 2019.

2019401417FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 12/3/2019, enregistré à la recette des finances de Grombalia le 13/3/2019 quittance n°M022919 sous

le n°19300687 Sté Monsieur Baguette son représentant juridique et son gérant Mr Mohamed Hamza Fkih a loué la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Avenue Habib Bourguiba Grombalia et dont l'activité est Boulangerie à Mme Fateha Bent Mahmoud Saidi.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achorouk et le quotidien le 23/3/2019.

2019R00902FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant acte SSP, enregistré à la recette des finances Rue Mhamed Maarouf à Sousse le 4/7/2018 sous n°18801442 Quittance n°M052377. La société «AL CHARK» (MF : 0455135/Q- RC : B1560211999), représentée par son mandateur de justice Mr Abdelmajid Ayadi, titulaire de la CIN n°02039202 et demeurant à Rue Ahmed Karoui Sousse a loué à Mr Noureddine Mlayah, titulaire de la cin n°055730 11 demeurant à 41 Rue Taher Sfar Sousse la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Café dénommé «Café La République» sis Avenue de la République n°73 Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels, pour une durée de 2 ans du 7/5/2018 au 6/5/2020. Les oppositions se font aux mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2019S00472FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte de location d'un fonds de commerce en date du 12-3-2019, enregistré à la recette des finances à Médenine le 18-03-2019 sous n°19301071 Quittance n°M032083, Madame Saidaa Bent Mohamed Lachter a loué par les présentes à titre de gérance libre à la société (kids One) la totalité du fonds de commerce sise à rue 2 Mai Médenine, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition à cette cession doit s'effectuer entre les mains de l'avocat Mohamed Chalgoum, Sté. zitouna avocat Conseil- 6 Rue 2 Mai-4100 Médenine, dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

2019M00166FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date 6/3/2019 rédigé par Monsieur Sami Hammouda avocat à la cour de cassation enregistré à la recette des finances de Jemmel le 21/3/2019 sous n°19300619, quittances n°M023013, Monsieur Mohamed Ben Hadj Mekki Dahech titulaire de CIN n°04027859 du 26/02/1997 a loué à Monsieur Karem Ben Fredj Chaabene titulaire de CIN n°04177971 du 10/7/1998 le fonds de commerce «café El Ahbeb» sise à Avenue Habib Bourguiba Menzel Kamel, ce dernier s'engage de continuer d'exploiter ce fonds comme un café de première catégorie.

2019P00203FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Ouverture d'un établissement secondaire

Société TRESOR CACHE

Adresse : 02, Rue El Moaasker - Tunis

M.F. : 1398792F/B/M/000

R.C. : B0822332015

Au capital : 5.000 Dinars

Suivant l'acte de location du fonds de commerce entre la société TRESOR CACHE et la société LOOK FOR THE BEST registre de commerce (B0140882008), sis au 32 Bis, GP 9, Route de La Marsa enregistré à la Recette des Finances La Marsa sous le numéro 18307039 Quittance n°M150661 et suite à la décision ordinaire du 30/01/2019 enregistré à la Recette des Finances Avenue Habib Thameur sous le numéro 19700425 Quittance n°M9042 l'ouverture d'un établissement secondaire pour la société.

2019401396FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association sportive Zaghouan

Objet : Hand Ball féminine

Les Buts : Améliorer les activités sportives à Zaghouan

Siège social : Café culturel l'Ardoise

Président : Mohamed Boubaker

Vice Président : Hiba Abdou

Secrétaire Général : Haithem Ghraba

Trésorier : Malek Ben Ahmed

Les membres : Mohamed Bessem Abdou / Ilyés Ben dhafer / Sinda Fadhel / Dalanda Ben Salah / Rabeb Hadj Othméne / Hichem Sbouii / Makia Msabhi.

2019R00907APSF1

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE NARCISSE CITY

Lotissement EL AMEL Ennasr 2

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale des copropriétaires de la résidence NARCISSE CITY, tenue le 29 Septembre 2018, enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI le 18 Février 2019, enregistrement n°19800916, quittance n°22441, et de la décision n°1432 de la Municipalité d'Ariana en date du 19 Mars 2019,

Il est constitué le bureau du syndicat des copropriétaires de la résidence Narcisse City, composé de :

- Mr Issam Ben Ayed : Président

- La Société Immobilière ENNASSIM : Secrétaire Général

- Mr Moez Cherif : Trésorier

- Mr Sofiène Hammami : Membre

- Mr Ramzi Chehida : Membre

- Mme Essia Turki : Membre.

2019R00909APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : ASSOCIATION NATIONAL DE SECURITE

Siège : 32 Rue Naboulsse Tunis

Objet : Contribution et assistance sociale et financière au profit des adhérants retraités est encours de travail et participation avec la société civile pour mettre en place la sécurité républicaine

Président : Fethi Aifi

Vice président : Mohamed Tahar Dridi

Secrétaire général : Hassen Aithimi

Secrétaire général adjoint : Salah Eddine Cherif

Trésorier : Mohamed Ali Gharbi

Trésorier adjoint : Slah Halleli.

2019R00916APSF1

Syndic des copropriétaires de la résidence "EL HANA"

Route Taniour km7, Sfax Chihia

Suite au P.V de l'assemblée générale constitutive tenue le 3 mars 2019 enregistré le 22 mars 2019 à la recette des finances, Quittance - Enregistrement n°19801407 n°M001519.

La composition du corps de syndic a été décidée comme suit :

Président du Syndic : Mr Imed Bahri

Trésorier : Mme Taysir Ellouze

Membre : Mr Fathi Masmoudi

Membre : Mr Mokheles Daoud

Membre : Mme Basma Hammami

Membre : Mr Ghazi Sallemi.

2019X00506APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Arrahma de protection des animaux

Catégorie : Humanitaire et de santé

But : Soins aux animaux errants

Siège : Immeuble Simpar n°23 La Corniche - Sousse

N° et Date de déclaration RR241925085TN du 15/3/2019

Président : Jamila Ammar

Secrétaire générale : Ibtihel Boufinch

Trésorière : Saida Nsir.

2019A00180APSF1

Homologation de résolutions

Syndic des copropriétaires de la Résidence Panoramis

Rue Aziza Othmana - El Menzah 7

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence Panoramis. En date du 11/11/2018 enregistré à la recette des finances de la cité administrative d'Ariana en date du 7/12/2018 sous le numéro de quittance M109022, numéro d'enregistrement 18705217, il a été décidé la constitution du bureau syndical suivant :

- Lilia Cheour comme présidente

- Youssef El Madani comme trésorier

- Aida Chemli Chelly, Fawzi Mejri, Sofiane Dhissi et Anis Ben Khdija et Slaheddine Hmadi comme membres.

2019T00518APSF2

Avis

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale 2018, du syndic des propriétaires de la résidence du colonel Chaabane Trabelsi, l'Aouina, Tunis, enregistré le 8 mars 2019 ; à la recette des finances de la Goulette, sous le numéro 19701360, la composition du comité du syndic pour l'année 2019, est la suivante : - Abdelwahed Habib (président) - Mohamed Ennefzi (secrétaire général) - Khaled Mnif (trésorier) - Mounir Sidhom (membre) - Fethi Essoussi (membre) - Makki Assoul (membre) - Farouk Tastouri (membre).

2019R00905APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un fonds de commerce

Le poursuivant : L'ARAB TUNSIEN BANK (ATB) poursuite et d'élégance de son représentant légal demeurant au siège social de l'ADR 5 rue Talleyrand 1002 Tunis son registre de commerce n°B167001997,

Avocat poursuivant : Maître Dalenda Aouem Sahnoun Avocate demeurant au 1 bis rue de Luxembourg Tunis MF 513984/C/P/000

La partie saisie : Mr Houssemeddine Ahmed Ben Taazayet titulaire de la CIN n°04623204 demeurant au 24 rue Om Kaltoum Bab Bhar Tunis - 2 Avenue Finlande Tunis - élection de domicile au BP n°488 Tunis Hached,

Objet de la vente : 400 parts indivises d'une superficie de 400 m2 du titre foncier n°33946 Ariana dénommé «BARGUOU» sis à jaafar Ariana, d'une superficie globale de 21977 m².

Mise à prix : Cent trente six mille neuf cent trente deux dinars (136.932dt000) après rabaissement de 40% du prix initial.

Date et lieux de l'adjudication : Lundi 22 Avril 2019 à 9 heures du matin devant la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de l'Ariana sis à l'Ariana.

Visite des lieux : La visite des lieux peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif

Consultation du cahier des charges : Peut se faire au greffe du tribunal de 1ère instance d'Ariana et au cabinet de l'avocate poursuivante.

N.B : Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2019T00522VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mustapha Boughazli

Avocat à la cour de cassation

3 Bis Rue Abderrahmen Ibn Aouf Menzah 5, Ariana

Tél : 98.314.410

M.F : 222720 KAP 000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n°182331996, Représentée par son P.D.G, Siège social sise au rue Hédi Nouira - Tunis.

2) La débitrice principale : la Sté Agepro Tunisie, S.A.R.L, R.C : B112002002, représentée par son gérant, 58 Avenue Habib Bourguiba Mégrine C.I.C Mégrine Bloc Letaglm Bureau 11- Gouvernorat de Ben Arous

3) Débiteur saisi : Ali B. Abdessalem Bali Cherif CIN 05208116, sise Ariana Supérieur 8 Rue du Nil Ariana.

4) Avocat poursuivant : M. Bougbazli Mustapha, Avocat à la Cour de Cassation. 3 Rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720 KAP000

5) Les immeubles mis en vente :

1- L'immeuble objet du T.F 548059 Nabeul :

L'immeuble immatriculé objet du T.F n°548059 Nabeul dénommé "Ajnagui" situé au secteur Boucherai Arrondissement de Soliman gouvernorat de Nabeul d'une superficie de 1 h 73 a 50 c c'est une ferme agricole entourée par une clôture d'arbre de pin d'Alep et DE FILS BARBELES de ses 4 cotés où on trouve des arbres d'olives qui sont arrosées par La Zone d'Irrigation Publique et un puits et qui se compose d'un local d'habitation qui contient un salon ,2 chambres, une cuisine, et un W.C équipé d'électricité de 9 m de longueur et de 7 m de largeur et qui a été bâti en 2003 de forme rectangulaire un canal non Couvert après le lot n°5 et le lot n°3 et ouest la route et la superficie couverte est de 63 m².

2- l'immeuble objet du T.F 548060 Nabeul

Cet immeuble immatriculé objet du T.F n°548060 Nabeul dénommé "Ajnagui" situé au secteur Boucherai Arrondissement de Soliman gouvernorat de Nabeul d'une superficie de 1 h 32 a 60 c c'est une ferme agricole entourée par une clôture d'arbre de pin d'Alep et de fils Barbelès des 4 cotés où on trouve des arbres d'olives qui sont arrosées par la Zone publique d'irrigation….IE lot n°6 et 7 et est le lot n°4 et ouest le lot n°6 et un canal ouvert et qui s'ouvre sur le lot n°4 situé au centre

6) Le prix des deux Immeubles mis en vente : le prix de l'immeuble mis en vente T.F n°548059 est fixé à 166 375.000 et pour le T.F 548060 est fixé à 112 710.000 dt outre les frais des dépenses qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Grombalia le lundi 29 avril 2019 (29-4-2019) à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2019T00528VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Kasdallah Naceur

Avocat à la cour de cassation

Rue 3 Août n°24 - Sousse

Tel : 73 225 910

Fax : 73 211 563

MF : 189448/VAP/000

E-mail : maître-kasdallah@outlook.fr

L'adjudication aura lieu Mardi 23 Avril 2019 à partir de 8: 30 à l'audience des criées au tribunal de 1ère instance de Sousse 2.

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank (TSB), représentée par son représentant légal, commerçant, inscrit au registre du commerce au tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B16641997 Domicilié à 3 Rue Hédi Karray Tunis.

Partie saisie : La Société MEDIC VITAL INDUSTRIE son siège social est à Sousse route de Tunis Km 131,5 Akouda ou la zone industrielle Kalaa Kbira Sousse, inscrite au registre de commerce du Tribunal de 1ère instance de Sousse sous le n°B13632003, MF : 822354 X.

Avocat poursuivant : Maître Kasdallah Naceur avocat à la cour de cassation rue 3 août n°24 Sousse.

Immeubles objet de la vente immobilière :

La propriété dénommée "MEDIC" objet du titre foncier n°117852 Sousse située à Zaarna est - Kalaa Kebira d'une superficie de 4300 m² sur laquelle est bâtie une usine de fabrication des médicaments.

Mise à prix : 1.496.000.000 Dt.

Conditions de la visite de l'immeuble :

Chaque jour durant toute la semaine.

2019S00468VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de 40%

Etude Maître Hafedh Ben Aicha

Avocat à la cour

Avenue Yasser Arafet Sahloul 4011 Sousse

C.I.N 05516767

M.F : 796511/Q

Poursuivant : Majid Ben Tijani Ben Mohamed Kaabi, C.I.N 02007281, médecin, résident à rue Essalem cité Elmouna Boumhal Ben Arous, élisant domicile au cabinet maître Hafedh Ben Aicha, avocat à la cour, avenue Yasser Arafet , immeuble Chaker zine al Abidine bureau 51 Sahloul 4011 Sousse.

Partie poursuivie : Souad Bent Jaber Fantar, pharmacienne, résident à Boulvard Habib Bourguiba 170 Kasr Hlel Monastir.

Avocat Poursuivant : Maître Hafedh Ben Aicha avocat à la cour, avenue Yasser Arafet, immeuble Chaker Zine al Abidine bureau 51 Sahloul 4011 Sousse, titulaire de la C.I.N 05516767, M.F : 796511/Q

Immeuble à vendre : L'immeuble objet de la vente consiste en une villa moderne de haut standing composée de 03 étages: Sous sol, rez-de-chaussée, et un 1er étage entourés d'un Jardin aménagé et une clôture extérieure. L'immeuble est bâti au milieu d'un lotissement large et carré à vocation privative avec une entrée principale donnant sur l'ouest extrait du lotissement dénommé "Narjess 1" d'une superficie de 1093m² sis Marina

El Kantaoui Sousse objet du titre foncier 129157 Sousse dénommé "Kanta" constitué de la parcelle Numéro 787 du plan de lotissement extrait du titre foncier mère numéro 32614 Sousse marina el kantaoui à hammam Sousse Gouvernorat de Sousse.

La délimitation de l'immeuble est comme suit :

Nord : un immeuble appartenant aux tiers connu sous le nom de "propriété Khrissa"

Est : une construction appartenant aux tiers connu sous le nom de "propriété Zadam"

Ouest : Une voix publique sur laquelle donne l'entrée principale.

Sud : un immeuble appartenant aux tiers.

Sous Sol : d'une superficie de 247 m² composé d'un grand garage étendu sur l'ensemble de l'immeuble destiné à usage de Parking dont une partie est réservée au service de gardiennage.

Rez-de-chaussée : d'une superficie de 247m² composé d'un hall et une salle de séjour, une grande cuisine, une salle de bain, une 1ère chambre à coucher et une toilette, une 2ème chambre à coucher et du plexiglas, une toilette, une 3ème chambre à coucher, et au milieu un espace couvert.

Premier étage : d'une superficie de 176m² accessible par des escaliers, composé d'une salle de séjour, une cuisine, une salle de bain et un balcon, une chambre à coucher, un balcon et une toilette.

Clôture extérieure : construite en brique supportée par des poutres en béton armé et composée de 3 portes métalliques.

5/ Mise à prix : la mise à prix est fixée à 912.870d, 000 après réduction de 40% de la mise à prix initiale de 1.521.450d, 000 selon l'évaluation de l'expert Fawzi Dabbebi en date du 12/11/2018, réalisé en vertu d'une ordonnance sur requête n° 44630 du président du tribunal de première instance de Sousse2.

6/ Date et lieu de la vente : le bien susmentionné est mis en vente aux enchères publiques devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Sousse 2, le 30/4/2019 à partir de 9 heures.

7/ Visite, Cahier des charges et enchères : la visite est autorisée tous les Jours de 09 heures à 17 heures, pour lus de renseignement ainsi que la consultation des cahiers des charges, à contacter le greffe du tribunal de première instance de Sousse2, ainsi que l'avocat poursuivant maître Hafedh en Aicha avocat à la cours, avenue Yasser Arafet, immeuble Chaker Zine al Abidine bureau 51 Sahloul 4011 Sousse ou le cahier de charges est déposé.

Toute intéressé désirant participer, doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix avant l'adjudication conformément à la loi et par l'intermédiaire d'un avocat. Les adjudicataires de nationalité étrangères doivent se munir d'une autorisation du gouverneur.

2019S00471VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie

Immobilière d'un immeuble immatriculé

Avocat poursuivant : Maître Chakroun Mondher avocat à la cour, sis à Sfax, avenue de l'armée, Imm Iaadhar 1er étage

Matricule fiscal : 0502060EAP000

Partie poursuivante : Société Tunisienne de recouvrement des créances STRC, représentée pour cette fin par son D.G dont le siège social est à 52 avenue Habib Bourguiba 1001 Tunis, inscrite au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B196131999, Matricule fiscal 1237/NP/M/000.

Partie poursuivies : - La société d'articles sanitaires et chauffage centrale Elloumi «SANICHEL» S.A.R.L représentée par son gérant inscrite au R.C sous le n°B1147271997, dont le siège social est au Bardo 2, Rue Moncef Bey Tunis (partie débitrice).

- Hechmi Ben Mohamed Elloumi, gérant de Sté, demeurant à Tunis 98 rue Bab elkhadra ou à Ariana 13 rue 1936 cité ennasser (caution hypothécaire).

- Mohamed Ben Mohamed Elloumi, Gérant de Sté, demeurant à Tunis 98 rue Bab elkhadra ou à Ariana 13 rue 1936 cité ennasser (caution hypothécaire).

Propriété à vendre :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°34251 Sfax dénommé «Essalem» qui consiste en un terrain non clôturé sis à Sfax, route Sidi Mansour km 8 à gauche en direction de ladite route. La superficie du terrain est de 1093 mètres canés. L'accès à ce terrain se fait à travers une piste de 200 mètres de longueur à peu prés à partir de la route précitée. Le terrain est la propriété des deux cautions hypothécaires précitées à part indivise à raison la moitié chacun. Les deux parties saisies sont devenues propriétaires de l'immeuble en vertu de l'inscription faite sur le titre foncier n°34251 Sfax le 15/10/1998 dépôt à Sfax volume 63 n°530.

Mise à prix : Le prix de l'adjudication est estimée d'après l'expert judiciaire Neji Aidi suivant son rapport élaboré le 17/5/2018 à deux cent dix huit mille dinars (218.000d, 000) frais de l'adjudication en sus.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi vingt neuf avril deux mille dix neuf (29/4/2019) à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax sis à Sfax rue Victor Hugo, à partir de neuf heures du matin.

Visite de l'immeuble : Elle se fait tous les jours de la semaine pendant les heures du travail. Pour plus de renseignements tout intéressé peut s'adresser à l'avocat poursuivant maître Mondher Chakroun dans l'adresse de son cabinet ci-dessus indiqué ou au greffe du tribunal de

première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers qui veulent participer à l'adjudication doivent au préalable avoir l'autorisation du gouverneur de Sfax.

L'enchère se fait sur la base du prix d'adjudication évalué à deux cent dix huit mille dinars (218.000d, 000). Les enchères sont obligatoirement portées par l'Intermédiaire d'un avocat.

2019X00500VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Lotfi Sghaier

Rue Patrice loboba Imm, Sfax center 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Société nouvelle industrielle de mousse (SONIM), S.A.R.L R.C : B169661996, sise à bouderière 1 rue 13 Août Sfax.

La partie saisie : feu Mohsen Massaoudi CIN 02028221 :

1/ Essia Massaoudi CIN 02278222

2/ Sirine Massaoudi.

3/ Lamia Massaoudi

4/ Dorsaf Massaoudi.

5/ Mohamed Massaoudi.

6/ Mabrouka Massaoudi.

demeurant à impasse badrani route du Gabès km 6 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Lotfi Sghaier, rue Patrice lobonba, immeuble Sfax cité 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Un terrain sis à Sidi Abid km7 d'une contenance de 405 m² mesuré sud nord du coté est 16.5 mètres, du coté ouest 16.75 mètres et est ouest du coté sud 24.75 mètres et du coté nord 24 mètres au milieu duquel existe une maison d'une superficie de 132m² contenant un hall, un salon, 3 chambres à coucher, une toilette, une douche équipée en eau potable il est délimité du coté sud par Mohamed Agrebi, du coté nord par Mtir, du coté est par Mohammed Ouled Omor et du coté ouest par une route d'où son entrée.

Mise à prix : (65.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 24/4/2019 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Lotfi Sghaier, rue Patrice lobonba, immeuble Sfax cité 3ème étage Sfax ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X00504VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant :

AMEN BANK, société anonyme, immatriculée au registre de commerce auprès du tribunal de première instance de Tunis sous le n°B176041996, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi :

La Société PALM BEACH HOTELS-TUNISIA, société anonyme, immatriculée au registre de commerce sous le n°B157111996, ayant son siège social à 59 avenue Habib Bourguiba Tunis, et ayant son domicile élu au cabinet de Maître Taoufik Ben Nasr avocat à la cour de cassation sis au 17 rue Hassen Ibn Noomen Cité jardins Belvédère Tunis.

3- Avocat poursuivant :

Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc. A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi :

La saisie a pour objet 68731 parts indivises des 76160 parts constituant la totalité de l'immeuble dénommé «Bab Errezq» objet du titre foncier n°518 Médenine, et qui consiste en une parcelle de terre d'une superficie de 76255,34 m² sise à la zone touristique de Djerba Houmt Essouk Gouvernorat de Médenine (à l'intérieur du plan d'aménagement de ladite zone touristique, qui est une zone destinée à la construction d'hôtels). Elle est limitée au nord par l'hôtel Palm Beach Palace, à l'est par le domaine public maritime, au sud par l'hôtel Abou Nawes et à l'ouest par la voie publique liant entre les hôtels. Elle comporte beaucoup de constructions formant un hôtel aménagé de toutes les commodités, clôturé du nord, du sud et de l'ouest. L'hôtel est composé de :

Le rez-de-jardin : composé du restaurant principal et cuisine principale, l'économat, bureaux administratifs, dépôts des aliments et des détergents, bureau du chef du personnel, deux vestiaires et une salle d'eau pour les ouvriers, restaurant et cuisine des ouvriers, Snack bar, 93 chambres d'hébergement, deux piscines couvertes, salle des équipements de la piscine principale, chambres à coucher des ouvriers, ateliers et dépôts de la maintenance, laverie, chaufferie, dépôt du gaz, moteur de réfrigération de l'eau, boite de nuit, complexe de divertissement.

Le rez-de-chaussée; composé de l'entrée principale de l'hôtel, la réception avec ses deux salle d'eau et la bagagerie, six bureaux administratifs avec deux salles d'eau, cinq boutiques, salle de télévision et de réunions, théâtre couvert, le bar principal avec deux salles d'eau, infirmerie, quatre chambres pour les animateurs, 103 chambres d'hébergement, centre de thalassothérapie et d'esthétique.

Le 1er étage : composé de six suites d'hébergement, cinq chambres office, cinq escaliers) deux ascenseurs, bureaux administratifs.

Chemins et divers équipements : quatre courts de tennis, terrain de football, terrain de basket-ball, chambre du générateur d'électricité et

du réservoir d'eau, des constructions en bois, des terrasses, les chemins, les jardins, clôture de l'hôtel, les rues et les parkings et la place du servent bois, des terrasses, les chemins, les jardins, clôture de l'hôtel, les rues et les parkings et la place du service technique et de l'approvisionnement, dépôt du gaz, moteur de réfrigération de l'eau, réseau d'illumination externe, réseau d'assainissement et de drainage des eaux pluviales.

L'hôtel se situe à proximité d'autres hôtels touristiques et de boutiques commerciales et de toutes les commodités (réseau d'électricité et d'eau courante et télécommunication et le réseau d'illumination publique et la route principale goudronnée.

5- Mise à prix :

Vingt six million neuf cent quatorze mille et sept cent dix dinars 395 millimes (26.914.710,395 D), qui constitue la valeur réelle des parts indivises revenant à la débitrice saisie de la valeur totale du l'immeuble s'élevant à vingt neuf million huit cent vingt sept mille sept cent quatre vingt cinq dinars (29.827.785,000 D) qui a été fixée par l'expert Ali Mejbri désigné en vertu de l'ordonnance sur requête n° 136184 rendu par le président du TPI de Médenine le 17/10/2017 et ce comme suit :

29.827.785.000 D X 68731 (parts revenant à la débitrice saisie) = 26.914.710,395 D

76170 (la totalité des parts)

Les frais sont en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication.

L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Médenine sis à Médenine le lundi vingt neuf Avril deux mille dix neuf (29/4/2019) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pondant les horaires de travail.

La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Médenine ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Moez Ayed Zambaa et ce aux mêmes horaires.

2019X00505VEPA1

Vente aux enchères publiques

Société TUNISIENNE D'AVOCAT

Maître Guesmi Imed et associées

Société à responsabilité limitée

Boulevard 09 avril Tunis 01 Rue du kairouanais 1er étage

Tél/fax : 71.568.880

MF : MA 1241480 C

Partie poursuivante :

Jilani Nabil son domicile élu est au cabinet de son avocat La société tunisienne d'Avocat représentée par son gérant maître Guesmi Imed Avocat prés la Cour d'Appel, sise au 116 Rue kairouanais boulevard 09 avril Tunis.

Partie poursuivie :

Lilia Germezi, demeurant au n°16 Rue Rmeda Bardo Tunis ;

Avocat de la partie poursuivante :

La société tunisienne d'Avocat représentée par son gérant maître Guesmi Imed Avocats prés la Cour d'Appel sise au 116 Rue kairouanais boulevard 9 avril Tunis.

Description du bien immobilier saisi :

Il s'agit de La propriété objet des deux Titres Fonciers, le premier n°47485 Tunis dénommée «El Asl El Jamil» sa surface est de 893 m² et le deuxième n°47536 Tunis dénommée «Amilia» sa surface est de 432 m² sise au coin des deux rues, rue Rmeda et rue de France.

Il est édifié sur la dite propriété une villa dont la porte principale ouvre sur la rue Rmeda et sur lequel il y a deux affiches : sur la première est écrit "Companie Tunisienne d'Animation Touristique" est sur la deuxième, est écrit "Feten Guermazi Architecte".

La villa se compose d'un rez de chaussée et un sous sol plus une véranda des deux cotés et de l'autre coté il y a un jardin. :

1- A l'entrée du rez-de-chaussée il y a une chambre a droite qui sert de bureau à la Companie Tunisienne d'Animation Touristique et un grand salon a droite, un petit couloir comportant une chambre à coucher et une salle de bain dont les murs sont revêtus de faïence jusqu'au plafond, le long du grand couloir on trouve à droite 03 chambres et une salle de bain, et un petit hall comportant une petite chambre, une cuisine, une toilette dont les murs sont revêtus de faïence jusqu'au plafond et un salon, le sol est revêtu avec du parterre de haut qualité, le plafond est décoré avec le gips et les portes sont de bonnes qualités et l'état général de la villa est bon.

2- Il y a 13 marches pour accéder au sous sol qui se compose d'une petite chambre dont le sol est en ciment et le plafond est bas avec traces d'humidité.

3- Un studio sur le toit de la villa qui se compose d'une chambre, une toilette et une kitchenette. Le sol du studio est revêtu de carrelages en mosaïques et les fenêtres sont munies de stores et le toit du rez-de-chaussée sert de débarras.

La surface construite totale du rez-de-chaussée est de 330 m² avec un garage dont la superficie est de 42 m².

Tout ce bâtiment est édifié sur la propriété objet du Titre Foncier n°47485 Tunis dont la surface est de 893 m², et il est entouré d'un seul mur avec un terrain boisé objet du Titre Foncier n°47536 Tunis dont la surface est de 432 m² et ce, Conformément à la description faite par l'expert judiciaire désigné par ordonnance sur requête émanant du TPI de Tunis sous le numéro 24026 en date du 5/11/2018.

Une partie du rez-de-chaussée est louée à la Companie Tunisienne d'Animation

Touristique selon la déclaration orale enregistrée à la recette des finances en date du 20/8/2018 avec un loyer annuel de 1.200 dinars.

Une partie du rez-de-chaussée est louée à Feten Guermazi demeurant au 16 rue Rmeda selon le contrat légalisé le 01/9/2010 et son avenant

du 18/5/2018 enregistré à la recette des finances du Bardo en date du 23/5/2018 sous le numéro 181902124 quittance numéro 43921 avec un loyer annuel de 1200 dinars. Le garage est loué à la société commerciale "Germazi Mohsen" sis au 16 rue Rmeda pour une durée de deux ans commençant le 1/11/1987 et finissant le 02/11/1989 selon le contrat daté le 29/10/1987 et la déclaration orale enregistrée à la recette des finances du Bardo en date du 20/8/2018 sous le numéro 18303223 quittance numéro 62264 avec un loyer annuel de 1200 dinars.

Mise à prix :

La mise à prix de toute la propriété est fixée à un million sept cent vingt cinq mille deux cent vingt cinq dinars (1.725.225.000 Dinars) outre les frais qui seront déclarés le jour de l'audience.

Le tribunal compétent et l'audience des enchères :

L'adjudication aura lieu le mardi 30 avril 2019 (30/4/2019) à partir de 9 heures du matin à l'audience des saisies immobilières devant le Tribunal de 1ère Instance de Tunis sis à Rue Bab Bnet Tunis.

Visite de la propriété et conditions de participation :

La visite des lieux est possible tous les jours suivant l'horaire administratif,

Pour de plus amples renseignements prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis 01 et s'adresser à l'Etude de l'Avocat poursuivant.

L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'Avocat et après consignation du tiers de la mise à prix ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

Les étrangers doivent en plus être munis de l'autorisation préalable du gouverneur.

2019401419VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture d'une procédure de distribution

Suite à la requête présentée par Maître Mestoura Khemais au nom de la dénommée Hajer Sahbani et consorts à Madame la Juge commissaire chargée de la distribution auprès du Tribunal de première instance de Bizerte tendant à la distribution de la somme de vingt huit mille Dinars (28.000D.000) provenant de la vente aux enchères du matériel et objets mobiliers appartenant à la société KARIM LEATHER et qui a été effectuée par l'huissier notaire Maître Moncef Bouzaiene, lequel montant a été consigné à la caisse de dépôts et consignation suivant le reçu n°M04826 daté du 27 mai 2015 objet de l'attestation de dépôt délivrée en data du 5 Avril 2018 par Monsieur le trésorier général de Tunisie et en application de l'ordonnance en daté du 27 Février 2019 émanant de Madame le Juge commissaire dans le cadre de l'affaire de distribution n°216 tout créancier qui entend participer à la distribution dudit montant doit dans les trente jours de la date de publication de la présente insertion au J.O.R.T produire ses titres de créance au greffe du Tribunal de première Instance de Bizerte et doit en outre présenter une demande de collocation faite sous constitution d'un Avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit tout en indiquant dans ladite demande les causes de préférence de sa créance et en respectant les dispositions des Article 464 et suivant du code de procédure civile et commerciale et ce sous peine de forclusion.

La présente insertion a été rédigée en application de l'Article 484 du code de procédure civile et commerciale et au sens de l'Article 476 du même code.

2019T00520VEPA2

Tribunal de première instance de Médenine

Appel d'offres pour la vente de la société

Nouvelle Faïencerie du Sud (NOFASUD)

Matricule fiscal : 1112/MAM/000

N° d'affiliation à la CNSS : 58.319-22

Registre de commerce : B169651996

En application du jugement rendu par le tribunal de première instance de Médenine, en date du 16/01/2017, affaire n°1421, la cour prononce en premier ressort l'annulation du programme de sauvetage la société Nouvelle Faïencerie du Sud (NOFASUD) objet de la décision du 15/5/2007 et la réouverture des procédures de règlement judiciaire à l'encontre de la dite société et ordonne la cession de l'entreprise en totalité aux tiers.

Tout intéressé par le présent appel d'offres est invité à retirer le cahier des charges du bureau de l'administrateur judiciaire sis à houmt souk jerba contre le paiement de la somme de deux cents dinars

Les offres doivent être adressées avec le cahier des charges et les documents y afférents conformément au cahier des charges sous pli fermé ce au plus tard le 30 avril 2019.

Pour plus de renseignement contacter le bureau de l'administrateur judiciaire au 98424840.

2019T00521VEPA2

Avis aux créanciers

Règlement judiciaire

Société Climat confort plus

MF : D1274429

Suivant décision du tribunal de première instance de Manouba du 5 Mars 2019 relative à l'affaire n°110 concernant la société Climat confort plus, sise au 2086 Douar Hicher Manouba, matricule fiscal n°D1274429. Il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Monsieur Mondher Hamdi en tant qu'administrateur judiciaire.

- La nomination de madame Maali Zneydi en tant que juge commissaire.

Les créanciers de la société sont invités à déposer et inscrire leurs créances et présenter tous les

documents justificatifs au bureau de l'administrateur judiciaire sis à l'immeuble n°2, 2ème étage route Mjez el Beb cité Bougatfa2 Sidi Hcine Tunis et ce, dans un délai d'un mois à compter de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Pour plus de renseignements, contactez-le n° : 71 559 671.

2019R00901VEPA2

Ouverture de procédure de distribution

Par ordonnance rendue par Madame Amel Aloui juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions en date du 12/12/2018 il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution du produit de la vente des biens meubles appartenant à la société Confection du Cap CDC.

Qui s'élèvent à treize mille trois cent quarante quatre dinars et cent quarante millimes (13.344, 140 DT).

Suite à la requête en distribution introduite par la société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE».

Pour le compte de la Caisse Nationale de sécurité Sociale, sis au siège de sa succursale de Hammam Sousse, ayant élu domicile au cabinet de la société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE», à Rue d'Algérie, Sousse, en vue du recouvrement des créances.

Contre :

1- Confection du Cap CDC ayant son siège à rue Oran, Kalaa Séghira, Sousse et à son deuxième local sis à avenue de l'environnement Kalaa Kebira, inscrite au registre de commerce auprès du tribunal de première instance de Sousse 2 sous le n°B1167051997, en sa qualité de débitrice

2- Monsieur le receveur du Bureau régional de Sousse

3- Rafika Ben Kindia, demeurant à Ras El Oued, route d'Ennager, Kalaa Séghira

4- Amor Ben Taher, demeurant à rue Ibnou Abi Taleb cité Essouafa, Sousse

5- Dorsaf Berrkaia, demeurant au n°2 rue Zoubeir Ben Elaoueem, Kalaa Séghira

6- Saïda Laabidi, demeurant à Kalaa Séghira

7- Wafa Touati, demeurant à Kalaa Séghira

8- Rachida Dallel demeurant au n°4 rue du Fath à Kalaa Séghira

9- Jamila Janraoui, demeurant à Kalaa Séghira

10- Rachida Brini, demeurant au n° 5 rue du Fath à Kalaa Séghira

11- Fayza Dhifet, demeurant à rue Mohamed Abdah à Kalaa Séghira

12- Monia Touati, demeurant au n° 19 rue Ibnou Abi Taleb Kalaa Séghira

13- Zohra Zarrouk, demeurant à rue Ibnou Rachid, Kalaa Séghira

14- Latifa Boukraa demeurant à la cité de l'école, Ennagr, Kalaa Séghira

15- Samira Ezzine demeurant au N°31 rue Khled Ibnou el Walid, Kalaa Séghira

16- Emira Akkeri demeurant à Kalaa Séghira

17- Hanen Dhifet ayant élu domicile au cabinet de son avocate Maître Aida Morjane Chamsi sis à l'avenue Taher Sfar, Sousse.

18- Najet Kraz demeurant à rue du 7 novembre à Kalaa Séghira

19- Fadhila Dallel demeurant N° rue Ibnou Arafa, Kalaa Séghira

20- Sondes Ben Lamine, demeurant au N°5 rue Abdallah Haihab, Kalaa Séghira

21- Mounira Bent Mohamed Ben Hassine Ltaief, demeurant au N° 2 rue Khled Ibnou el Walid, Kalaa Sghira

22- Essaghira Ben Aicha, demeurant au N°30 Rue Khawarizmi, Kalaa Séghira

23- Soumaya Bent Mohamed Ben Hassen Ghoul, demeurant au N°12 Ben Ghazi, Kalaa Séghira

24- Fathia Ben Rkin, demeurant au N° 7, Farhat Hached, Kalaa Séghira

25- Hamida Brini, demeurant à Rue Farhat, Kalaa Séghira

26- Faten Karmani, demeurant au N° 37, Rue Omar Ibnou Al Khattab, Kalaa Séghira

27- Saida Hizaoui, demeurant à Kalaa Séghira

28- Mariem Ben Ftima ayant élu domicile au cabinet de son avocate Maître Aida Morjane Chamsi sis à l'avenue Taher Sfar, Sousse créanciers ayant fait opposition.

Et après consignation du produit de vente en vertu du reçu n°M006133 en date du 25/01/2013 et l'attestation de dépôt n°M006133 en date du 6/3/2012 relatif à la consignation d'un montant de treize mille trois cent quarante quatre dinars et cent quarante millimes (13.344.140 DT)

Nous Amel Aloui luge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions ordonnons la publication de l'ordonnance au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Hall du tribunal pour que tout créancier produise ses titres de créances dans les délais prévu par les articles 466 et 468 du CPCC qui prévoient que tout créancier qui entend participer à la procédure de distribution des sommes consignées doit sous peine de forclusion présente les titres de créance et ce par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile et élu de droit pour le produisant, au greffe du tribunal de première Instance de Sousse dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne ou dé la réception de la lettre recommandée, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2019S00473VEPA2

Ouverture de procédure de distribution

Par ordonnance rendue par Madame Amel Aloui juge commissaire chargé du règlement des ordres et des

distributions en date du 12/12/2018 il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution du produit de la vente des biens meubles appartenant à Mariem Bdira, qui s'élèvent à dix mille cent trente deux dinars et neuf cent soixante millimes (10.132,960 DT)

Suite à la requête en distribution introduite par la société Civile Professionnelle d'Avocats "BOURAOUI & GAHBICHE" pour le compte de la Caisse Nationale de sécurité Sociale, sis au siège de sa succursale de Hammam Sousse, ayant élu domicile au cabinet de la société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE», à Rue d'Algérie, Sousse) en vue du recouvrement des créances contre :

1) Mariem Bdira, salon de thé Fashions Lounge, inscrite au registre de commerce sous le numéro A 0910 562010, en sa qualité de débitrice

2) La recette des finances sise à Hammam Sousse

3) La recette des finances sise à l'avenue Mohamed Maarouf, Sousse

En leur qualité de créanciers ayant fait opposition

Et après consignation du produit de vente en vertu du reçu n°M062086 en date du 8/7/2016 relatif la consignation d'un montant de dix mille cent trente deux dinars et neuf cent soixante millimes (10.132,960 DT)

Nous Amel Aloui juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions ordonnons la publication de l'ordonnance au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Hall du tribunal pour que tout créancier produise ses titres de créances dans les délais prévu par les articles 466 et 468 du CPCC qui prévoient que tout créancier qui entend participer à la procédure, de distribution des sommes consignées doit sous peine de forclusion présenter les titres de créance et ce par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, au greffe du tribunal de première instance de Sousse dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne ou de la réception de la lettre recommandée, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2019S00474VEPA2

Ouverture de procédure de distribution

Par ordonnance rendue par Madame Amel Aloui juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions en date du 12/12/2018 il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution du produit de la vente des biens meubles appartenant à la société MECOTEX CONFECTION,

Qui s'élèvent à quatre mille vingt et un dinars et quatre-vingt dix-sept millimes (4.021, 097 DT) Suite à la requête en distribution introduite par la société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE»

pour le compte de la Caisse Nationale de sécurité Sociale, sis au siège de sa succursale de Hammam Sousse, ayant élu domicile au cabinet de la société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE», à Rue d'Algérie, Sousse, en vue du recouvrement des créances

Contre :

1- MECOTEX CONFECTION SARL ayant son siège à Avenue Kais Ibn Moulawah, Al Bhaier Hammam, inscrite au registre de commerce auprès du tribunal de première instance de Susse 2 sous le n°B12511999.

2- Bureau de la douane sis à Sousse

En leur qualité de créanciers ayant fait opposition

Et après consignation du produit de vente en vertu du reçu n°M009330 en date du 30/02/2017 et l'attestation de dépôt n°M009330 en date du 27/9/2017 relatif à la consignation d'un montant de quatre mille vingt et un dinars et quatre vingt dix-sept millimes (4.021,097 DT)

Nous Amel Aloui juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions ordonnons la publication de l'ordonnance au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Hall du tribunal pour que tout créancier produise ses titres de créances dans les délais prévu par les articles 466 et 468 du CPCC qui prévoient que tout créancier qui entend participer à la procédure de distribution des sommes consignées doit sous peine de forclusion présenter les titres de créance et ce par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, au greffe du tribunal de première Instance de Sousse dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne ou de la réception de la lettre recommandée, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2019S00475VEPA2

Décision d'ouverture des procédures de règlement judiciaire

Suite à la décision d'ouverture des procédures de règlement judiciaire n°2018/01 du 19/10/2018 émanante du Tribunal de 1ère Instance de Mahdia il a été décidé de nommer Monsieur Abdelaziz Marzouk sis à Tbaka Skanes Monastir Administrateur judiciaire de la Société - SOCOLAIV JAWDA - sise à l'avenue 2 Mars immeuble AMARA Appartement n°5 Mahdia pour vérifier la réalité de la situation Financière Economique et Sociale de la dite Société.

2019S00477VEPA2

Nomination d'un administrateur judiciaire

Société Internationale de Promotion et d'Exploitation Touristique

M.F : 312395T/A/M/000

R.C : 188951996

En vertu de la décision rendue par le vice-président du tribunal de première instance de Tunis le 14/3/2019, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire et de l'ouverture d'une période de contrôle de gestion dans un délai maximum de neuf mois au profit de la société internationale de promotion et d'exploitation touristique avec la nomination de Monsieur Mohamed Anas Zamit juge commissaire et de maître Aifa Badreddine administrateur judiciaire pour examiner la situation économique et financière et sociale de l'entreprise, la possibilité de l'aider et donner son avis l'élaboration d'un rapport au juge administrateur dans un délai de deux mois, ainsi que contrôler les actes de gestions et d'un rapport de l'inventaire des biens et les évaluer et élaborer un rapport final au juge commissaire dans un délai de quatre mois.

Ceci dit les éventuels créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains d'administrateur judiciaire et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à rue 8300 immeuble luxor 2 étage 3 bur : B3.5, Mont-plaisir - Tunis.

2019401398VEPA2

Vente sous pli fermé au plus offrant

Immeuble société oasis (faillite)

La syndic Faillite de la Société d'Animation Touristique L'OASIS se propose de vendre au plus offrant par cahier de charge un bien immobilier sise à Hammamet.

Les frais divers (frais de rédaction du contrat, frais d'enregistrement…) sont à la charge de l'acheteur.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres et voulant prendre un rendez-vous de visite des lieux doit prendre contact avec Le syndic de faillite à son adresse 55 Rue Khareddine Pacha App-A2-Monplaisir- Tunis Tel : 24 608 091.

L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doivent être par une enveloppe fermée avec la mention : «NE PAS OUVRIR - Appel d'offre d'acquisition d'un bien immobilier l'oasis»

Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste et recommandées avec accusé de réception au nom du tribunal de première instance de Grombalia (Grombalia gouvernorat de Nabeul) au plus tard le 3/5/2019 (le cachet de la poste faisant foi).

L'ouverture des offres et le choix sera effectuée au tribunal de première instance de Grombalia,

Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer deux cents dinars (200dt)

2019401405VEPA2

Avis de distribution

Société EUROKEM

SARL en liquidation

Capital de 10.000DT

Siège de liquidation : 34, Rue de Marseille 1001 Tunis

M.F : 841016M

En vertu de l'article 46 du Code des Sociétés Commerciales, Mr Youssef Ouertani, liquidateur de la société EUROKEM SARL, informe que la décision de répartition du produit de liquidation sur les créanciers de la société, approuvée par les associés à l'assemblée générale tenue le 14/11/2018 est déposée au siège de la société sus indiqué. Toute personne intéressée a le droit de faire opposition en présentant ses titres de créance dans un délai de 90 jours à partir de cette publication soit directement soit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse de la société.

2019401410VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Suite à la décision de Mr le président de tribunal de première instance d'Ariana en date du 18/02/2019, portant la nomination du liquidateur de l'héritage du feu Leila Nhidi dans l'affaire de liquidation n°64377 et qui décide la nomination de Me Anis Ettaieb pour la gérance de ladite liquidation.

Le liquidateur Mr Anis Ettaieb, informe tout les créanciers et, toute, personne intéressée que les délais d'opposition est dans un mois à partir de la publication de cette annonce.

2019401412VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hôtelière et Touristique du Nord Ouest

S.A au capital de 75.000d

1 Rue du 1er Juin - Jendouba

MF N° : 007456 L/A/M/000

Les actionnaires de la S.H.T.N.O. sont convoqués à l'Assemblée Générale ordinaire de la Société le jeudi 18 avril 2019 à 11h du matin au siège du Gouvernorat de Jendouba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'année 2018.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2018.

3. Approbation des états financiers relatifs à l'année 2018

4. Affectation des résultats de l'exercice 2018

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018

6. Renouvellement du mandat d'Administrateurs

7. Questions diverses.

2019T00523SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Société TUNISIENNE DE GRAISSES ET DERIVES «SOTUGRAISSE»

S.A capital 700.000 D

Siège social : Zone Industrielle N°2 Lot 21 Radés 2040

MF : 0539584 BAM 000

Messieurs les actionnaires de la SOTUGRAISSE sont convoqués en assemblée générale annuelle le Jeudi 25 Avril 2019 à 10h au siège social de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Rapport du conseil d'administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2018.

2/ Rapport général et rapport spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2018.

3/ Approbation des conventions réglementées.

4/ Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

5/ Affectation des résultats.

6/ Quitus aux administrateurs.

7/ Questions diverses.

2019R00898SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2019

ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

S.A, au capital de 30.000.000 de dinars

Siège social : 45, Avenue Kheïreddine Pacha - 1080 - Tunis

RC : N°B120481997

MF : 000080S/A/M 000

Matricule CNSS : 12803/96

Messieurs les actionnaires de l'ASTREE Compagnie d'Assurances et de Réassurances sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le mercredi 17 avril 2019 à 10 heures, au siège social de la Compagnie, 45 - Avenue Kheïreddine Pacha - Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2018.

- Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2018.

- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

- Réaffectation des réserves à régime spécial.

- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des comités réglementaires.

- Renouvellement de mandat d'un Administrateur.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

2019R00899SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM

Société anonyme

Au capital de 127.150.000 Dinars

R.C : B1152312004

MF : 6186/DAM000

Siège social 5, Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1082, RP-B.P. 1340

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le lundi 22 avril 2019 à 11 heures, au siège social de la société 5 Boulevard de la terre centre urbain nord 1082, ayant pour ordre du jour :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018.

2) Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

4) Affectation des résultats.

5) Quitus aux administrateurs.

6) Jetons de présence

7) Nomination du commissaire aux comptes

8) Renouvellement du mandat des administrateurs.

2019R00900SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV-BNA

Société d'investissement à capital variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant Promulgation du code des organismes de placement collectif.

JORT n°117 du 07/12/1993 - Visa de la BVMT n°39/97 du 02/12/93

Siège social : C/O BNA, Rue Hédi Nouira Tunis

Messieurs, les actionnaires de SICAV-BNA sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 22 Avril 2019 à 9H30mn à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Bvd. principal Rue du Lac Turkana - 1053- Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018,

- Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2018,

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers arrêtés au 31-12-2018,

- Approbation des conventions et des opérations prévues à l'article 200 et suivants et à l'article 475 du code des Sociétés Commerciales,

- Quitus aux Administrateurs,

- Affectation des résultats,

- Fixation du montant des Jetons de Présence.

2019R00903SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

Société d'investissement à capital variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant Promulgation du code des organismes de placement collectif

JORT n°110 du 04-10-1996 - Visa n°96/276 du 17/12/96

Siège social : C/O BNA, Rue Hédi Nouira Tunis

Messieurs, les actionnaires de PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 22 Avril 2019 à 10 H à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Bvd. Principal Rue du Lac Turkana -1053- Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018,

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2018,

- Approbation du rapport du Conseil dI Administration et des ٭tats Financiers arrêtés au 31-12-2018,

- Approbation des conventions et des opérations prévues à l'article

200 et suivants et à l'article 475 du code des Sociétés Commerciales,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation des résultats,

- Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2019.

2019R00904SANB3

INDUSTRIES ALIMENTAIRES DE TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 29 800 000 Dinars

Siège social : Route de Khélidia, Naassen

MF : 610325P A M 000

RC : B19962000

Messieurs les actionnaires de la société INDUSTRIES ALIMENTAIRES DE TUNISIE, sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu au siège social, Route de Khélidia Naassen, le 13 Avril 2019 à 15 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2018 et approbation s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2018 et des conventions règlementées,

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2018,

- Affectation du résultat de l'exercice 2018,

- Renouvellement des mandats des Administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2019R00906SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

ARAB TUNISIAN DEVELOPEMENT ATD SICAR S.A

Société anonyme

Au capital de 2.187.500 dinars

Siège social : Rue Lac Léman, résidence Regency Bloc A 2ème étage - Les Berges du Lac

RC : B116222001

MF : 0757028R/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société ARAB TUNISIAN DEVELOPEMENT ATD SICAR sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 18 avril 2019 à 11 heures au bureau de la société ATD SICAR sis Rue Lac Léman, résidence Regency Bloc A 2ème étage en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des états financiers, du rapport du conseil pour l'année 2018 et des rapports du Commissaire Aux Comptes pour le même exercice,

2. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil arrêtés au 31/12/2018,

3. Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

4. Quitus aux administrateurs,

5. Affectation s'il y a lieu des résultats de l'exercice 2018,

6. Fixation des jetons de présence pour l'année 2018

7. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs pour les exercices 2019-2021,

8. Renouvellement ou Désignation d'un nouveau Commissaire aux comptes pour les exercices 2019-2021.

2019R00912SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques (UIB), Société Anonyme au capital de 172.800.000 Dinars, dont le siège social est au 65 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite sur le registre de commerce du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B6151996, Matricule Fiscal 002708Q, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 19 avril 2019 à 10 heures à l'Hôtel Le Concorde, Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des Etats Financiers Individuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018 ;

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ;

4. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018 ;

5. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi N°2016-48 relative aux banques et établissements financiers;

6. Quitus aux Administrateurs;

7. Affectation des résultats de l'exercice 2018;

8. Renouvellement de mandats d'administrateurs;

9. Fixation du montant des jetons de présence;

10. Autorisation de l'émission d'emprunts obligataires;

11. Pouvoirs ;

Les titulaires d'au moins dix (10) actions libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, peuvent se regrouper et désigner l'un d'entre eux pour les représenter au moyen d'un pouvoir disponible auprès de l'Unité Bourse et Titres de l'UIB et qu'ils auront l'obligeance de remettre à leur mandataire ou le retourner, dûment signé, trois (03) jours au moins avant la réunion, à cette même Unité sise 10, rue d'Egypte, 1002 Tunis.

Tout actionnaire possédant dix (10) actions et plus, libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, peut assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de son identité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à l'Unité Bourse et Titres sise 10, rue d'Egypte, 1002 Tunis, pendant les délais légaux.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2019R00914SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société : BRIQUETERIE DU SAHEL

Capital : 4310.000,000 DT

Siège : Karker 5112 Route de Souassi Km 1,5 Mahdia

M. Fiscal : 1014268 J

RC : B1655642007

Le président de la société a l'honneur de vous invitez à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de la société mentionnée ci-dessus le 5/4/2019 à 10 heures du matin et l'heure de délibération suivante dans le prochain tableau des activités :

- Renouvellement du mandat du président directeur général,

- Approbation des comptes 2015.

2019S00478SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

Société DE PROMOTION IMMOBILIERE EL-INTILAKA

«Société en liquidation»

S.A. au capital de 800.000 DT

Siège social : Rue Haffouz Immeuble INTILAKA Escalier A1 5ème étage 3000 Sfax

Matricule fiscal : 026849 G.P.M 000

R.C : B1110151997

CNSS : 110711-34

Le liquidateur de la Société de Promotion Immobilière EL-INTILAKA a l'honneur d'inviter tous ses actionnaires pour assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la dite Société, qui aura lieu le lundi 15 avril 2019 à 10.30 H au siège de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2018.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 et l'approbation des conventions prévues dans le rapport spécial.

3) Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

4) Affectation du résultat de l'exercice 2018.

5) Quitus au liquidateur au titre de l'exercice 2018.

6) Nomination du commissaire aux comptes.

7) L'approbation de la vente de l'appartement objet du titre foncier n°27202 Sfax.

8) L'approbation de la vente des meubles de la société.

9) Examen du JORT du reste des immobilisations de la société invendues.

10) Questions diverses.

2019X00498SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle le 15/4/2019

ACIA HOLDING

SA au capital de 1200.000,000 dinars

Siège social : Route de Mahdia Km 10 Sakiet Eddaier 3054 Sfax

MF : 1579856/L/A/M/000

RC : B08179542018

Les actionnaires de la société ACIA HOLDING sont convoqués pour l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le lundi 15/4/2019 à 10 heures du matin au siège de la société pour statuer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration de l'exercice 2018,

- Lecture et approbation des états financiers de l'exercice 2018,

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2018,

- Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion pour l'exercice 2018,

- Affectation des résultats de l'exercice 2018,

- Quitus au commissaire aux comptes.

Tous les documents légaux relatifs à l'assemblée sont disponibles au siège social de la société dans le délai légal. Vous pouvez être représenté à la réunion et au vote lors de l'assemblée.

2019B00263SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société RESIDENCE DJERBA AZUR

SA au capital de 1.550.580 Dinars

Siège social : Sidi Mehrez Houmet Souk Djerba

RC : B128622001

MF : 769212DAM000

Mat CNSS : 228340-02

Messieurs les actionnaires de la Société Résidence Djerba Azur SA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 8 avril 2019 à 11 heures à l'hôtel VILLA AZUR sis Sidi Mehrez Houmet Souk Djerba, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la cession de la totalité des actions de la société et mandat au Président du Conseil d'Administration pour réaliser l'opération.

2- Questions diverses.

2019M00168SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

ALUBAF INTERNATIONAL BANK - TUNIS

Société anonyme

Au capital de 25,000, 000 Dollars

Siège social : Rue de la Bourse, Les Jardins du Lac II Tunis

I.R.C.: B199771998

M.F. : 030554Y/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la société Alubaf International Bank - Tunis sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui aura lieu le mardi 23/4/2019 à 12 Heures au siège de la Banque sis à la Rue de la Bourse, Les Jardins du Lac II Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports moral et financier du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018.

3. Approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice 2018.

4. Approbation de la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2018.

5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018.

6. Revue de la composition du conseil d'administration.

7. Détermination du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2019.

8. Désignation des commissaires aux comptes au titre des exercices 2019-2020-2021.

Vous êtes en outre avisés que tous les rapports destinés à cette assemblée sont tenus à votre disposition au siège social de la société durant le délai légal.

2019401411SANB3

Convocation

CURATSA

Société anonyme

Au capital de 110.000D, 000

Siège social : 11 rue Mohamed Ali Annabi 1002 Tunis

RC : B1138741997

M.F : 006015J/A/M/000

CNSS : 53018-56

Messieurs et Mesdames les actionnaires du C.U.R.A.T SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 22 avril 2019 à 16 h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports du Conseil d'administration sur la gestion de la société relatifs à l'exercice 2018.

2) Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

3) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes.

4) Approbation des rapports du conseil d'administration ainsi que les états financiers de l'exercice 2018

5) Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au litre de l'exercice 2018.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2018.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2019401413SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CAPSA Capital Partners

S.A au capital de 500.000 dinars

Siège social : 10 bis, Rue Mahmoud El Matri Mutuelleville - 1082 - Tunis

RC : B01201662012-2012

M.F : 1266998M AM 000

CNSS : 334708-58

Les actionnaires de la société CAPSA Capital Partners, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra lundi 22 avril 2019 à 10h en son siège social sis 10 bis, Rue Mahmoud El Matri - Mutuelleville - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018 et présentation des comptes dudit exercice

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2018

- Approbation, s'il y a lieu; des conventions réglementées

- Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2018

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2018

- Affectation du résultat net de l'exercice 2018

- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2018.

2019401416SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société : Société Mutuelle de base de service Agricoles Zitouna

Siège social : Mouansa Zazis Medenine

Capital : 15 Milles Dinars

RC : C20147992013

M.F : 1309146K

Messieurs les associés de la société Mutuelle Zitouna sont convoqués à une assemblée générale ordinaire le 25/4/2019 à 9 : 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture du rapport littéraire et financiers

- Rappeler le rapport d'expert-comptable

- Discussion des rapports et acquitter les membres du

- Renouvellement du tiers des membres du conseil

- Accepter les nouveaux participants.

2019M00164SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale Ordinaire exercice 2018

Société Mutuelle Centrale «Les Vignerons de Carthage»

Siège social : Route de Mornag - Jebel Jelloud - 1009 Tunis

Capital social : 3 581,550 dinars

R.C : B 135131997

M.F : 0005518Z/A/M/000

Le Président du Conseil d'administration de la Société Mutuelle Centrale «Les Vignerons de Carthage» convoque ses adhérents à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 4 mai 2019 à 10h au siège social de la société sis à Jebel Jelloud et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1)- Lecture et approbation du rapport moral et financier établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018.

2)- Présentation des états financiers de l'exercice 2018.

3)- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

4)- Approbation des dits rapports et des états financiers de l'exercice 2018.

5)- Affectation du résultat et répartition des ristournes pour l'exercice 2018.

6)- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

7)- Fixation du montant des jetons de présence.

N.B. :

- Tous les rapports relatifs à l'assemblée générale sont mis à la disposition des adhérents au siège social de la Société Mutuelle Centrale à partir du huitième jour de la date précédant l'assemblée générale.

2019R00913SODB3

Avis

S.M.B.S.A (El Baraka)

Adresse : Rue Les Grenadiers Kalaa Sghira

RIB : 1287686/M/N/000

Tel : 55222364

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base des services agricoles «EL BARAKA» à kalâa Sghira informe les adhérents de la société que l'assemblée générale ordinaire pour l'année budgétaire 2017 aura lieu le 16 avril 2019 à 9 heures de matin au siège de la délégation pour délibérer l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports (moral et financier) du conseil d'administration pour l'exercice 2017.

2. Lecture des rapports de commissaire aux comptes.

3. Discussion de rapport du conseil d'administration et délibération sur les rapports pour l'approbation.

4. La révision de la liste des adhérents.

5. Déclaration du commissaire aux comptes.

6. Proposition de subvention.

7. Renouvellement de 1/3 du conseil d'administration.

Remarque :

- Cet avis est une convocation individuelle pour tous les adhérents et ils peuvent consulter les rapports et les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration au sein de la société à partir de 8 Avril au cours de l'horaire administratif

- Le dépôt des candidatures se fait au nom du président de la société à partir du 27 Mars 2019 jusqu'à 6 avril 2019 au cours de l'horaire administratif avec la nécessité de déposer une somme de 5 actions pour assurer la disposition

- En cas d'absence de quorum le jour de la convocation, l'assemblée générale aura lieu le 2 Mai 2019 par une seconde convocation au même lieu et horaire et du même ordre du jour.

2019S00470SODB3

Convocation à une assemblée générale

Le conseil d'administration de la SMSA ERROUKI invite ses adhérents aux travaux de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui aura lieu le samedi 6 avril 2019 au siège

de la mutuelle à Menzel M'hiri à partir de 10 Heures du matin pour débattre l'ordre du jour suivant :

- Extension de la zone d'intervention de la SMSA

- Révision du coût de l'action

- Révision du capital de la SMSA

Le conseil d'administration de la SMSA ERROUKI invite ses adhérents aux travaux de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui aura lieu le samedi 6 avril 2019 au siège de la mutuelle à Menzel M'hiri à partir de 10 Heures du matin pour débattre l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral et financier de la SMSA

- Rapport du commissaire aux comptes

- Révision du nombre des membres du conseil d'administration et sa constitution

- Etude des demandes de nouveaux adhérents

- Etude du programme de la réhabilitation et la dynamique de la SMSA

- Divers.

2019H00081SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un certificat d'un titre de propriété

En vertu d'un certificat de perte établi par le Poste de Sécurité Nationale de Borj Louzir Ariana en date du 3/10/2018, sur la perte d'un certificat d'un titre de propriété objet du titre foncier n°56148 Ariana titre n° 09/13525, au profit de Monsieur Abdelkrim Ben Salem Ben Sadok Mtar titulaire de la carte d'identité nationale n°01635801 délivrée le 8 Mars 2000 demeurant 18 rue Neyroubi Cité Ennassim Borj Louzir Ariana.

2019T00519DIVD2

Avis

Héritiers : Njah Mohamed déclarent qu'ils ont perdu leur titre de propriété d'un acte de partage du 22/11/1979 rédigé par les deux notaires à Sfax Chelly Ahmed et Mziou Mahmoud comporte plusieurs terrains situés à Sfax route de Gremda km 45 l'un dit Guaraa de 48 pieds d'olives, là deuxième place de 73 pieds d'olives et des autres.

Ils souhaitent extrairent un autre qui remplace le premier.

Et celui qui a une contestation se présente par une opposition écrite au Notaire Mziou Lotfi Sfax dans un délai qui ne dépasse pas 70 jours.

2019X00483DIVD2

Avis

Ahmed Ben Mohamed Taoufik Koubaa déclare qu'il est propriétaire de deux appartements de 220 m² et d'un terrain dans le quel il y a l'escalier sis à route Menzel Chakeur Km 4,5 el Kassas Sfax.

Il a égare le titre de propriété et il désire tirer une deuxième copie conforme à l'original des registres des notaires Ahmed Maalouj, et Ridha Koubaa.

Toutes contestations devront s'adresser chez le notaire Mourad Hajjem 4 Rue Sidi Ali Karay Sfax dans un délai de 70 jours à partir de cet avis.

Passant ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2019X00502DIVD2

Avis

Le représentant juridique de la société LABORATOIRES PHARMACARE déclare que la dite société est propriétaire d'un terrain de 20480 m² sis à route Mahdia Km 20 El Amra Sfax limite au sud par le saule à l'est par un passage au nord par Mrabet et à l'ouest par Moncef Khmekhem et Elhadhri Mizouz Elmastouri.

Il a égare le titre de propriété et il désire tirer une deuxième copie conforme à l'original des registres des notaires Sami Sellami et Bouaziz Abdelmajid

Toutes contestations devront s'adresser chez le notaire Mourad Hajjem 4 Rue Sidi Ali Karay Sfax dans un délai de 70 jours à partir de cet avis.

Passant ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2019X00503DIVD2

Avis

Monsieur Lotfi Ben Ali Ellkefi Ben Salah Amri porte à la connaissance du public la perte de titre de propriété (acte de vente) rédigé le 15 juillet 2013 par les deux notaires Brahim Dhouib et Oussema Zouch de la totalité de terrain d'une superficie de 402.92 m² sis entre route de Tunis et de Mahdia km 14 Sfax Par conséquent, il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau de maître notaire "Dhouib Brahim" sis avenue Elhabib Bourguiba Sakiet Ezzit sfax. Toute opposition qui parvient après les 70 jours qui suivent la publication de cet avis au J.o.r.t est considérée comme nulle et non avenue.

2019X00508DIVD2

Avis

Les frères Mohamed et Karim et Walid Ben Mokhtar Sardouk portent à la connaissance du public la perte de titre de propriété (acte de vente) rédigé le 3 décembre 1993 par les deux notaires Abdellaziz Abid et Zohair Kallel de la totalité de terrain d'une superficie de 8445 M2 sis route de Saltania km 15 Sfax Par conséquent, ils prétendent avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau de maître notaire "Dhouib Brahim" sis avenue Elhabib Bourguiba Sakiet Ezzit Sfax. Toute opposition qui parvient après les 70 jours qui suivent la publication de cet avis au J.o.r.t est considérée comme nulle et non avenue.

2019X00509DIVD2

SONEDE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Exprimé en Dinars)

ACTIFS	NOTES	*31/12/2016*	*31/12/2015*	*Variation*
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles		3 001 041	2 709 168	291 873
Amortissement		-1 407 821	-1 380 680	-27 142
	VI.1	**1 593 220**	**1 328 489**	**264 731**
Immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles		2 699 043 865	2 526 424 247	172 619 619
Amortissement		-1 174 579 564	-1 106 922 276	-67 657 288
Provisions		-5 546 735	-4 509 635	-1 037 100
	VI.1	**1 518 917 566**	**1 414 992 336**	**103 925 230**
Immobilisations financières				
Immobilisations financières		66 557 840	64 298 851	2 258 989
Provisions		-14 833 416	-14 299 491	-533 925
	VI.2	**51 724 424**	**49 999 360**	**1 725 064**
Total des actifs immobilisés		**1 572 235 210**	**1 466 320 185**	**105 915 025**
Autres actifs non courants	VI.3	**49 889 375**	**28 105 671**	**21 783 704**
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**1 622 124 585**	**1 494 425 856**	**127 698 729**
ACTIFS COURANTS				
Stocks		43 713 233	38 951 540	4 761 693
Provision		-7 510 530	-5 301 028	-2 209 502
	VI.4	**36 202 703**	**33 650 512**	**2 552 191**
Clients et comptes rattachés		368 198 872	331 517 921	36 680 951
Provision		-106 309 561	-96 066 394	-10 243 167
	VI.5	**261 889 311**	**235 451 528**	**26 437 783**
Autres actifs courants		64 434 445	64 862 541	-428 096
Provision		-10 030 304	-11 691 077	1 660 773
	VI.6	**54 404 141**	**53 171 464**	**1 232 677**
Placements et autres actifs financiers	VI.7	184 347 481	149 601 786	34 745 695
Liquidités et équivalents de liquidités	VI.8	4 475 439	7 761 667	-3 286 228
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		**541 319 075**	**479 636 957**	**61 682 119**
TOTAL DES ACTIFS		**2 163 443 660**	**1 974 062 813**	**189 380 848**

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	*31/12/2016*	*31/12/2015*	*Variation*
CAPITAUX PROPRES				
Fonds de dotation		15 929 536	15 929 536	
Fonds de dotation en cours de restructuration	VI.9	641 200 028	641 200 028	
Réserves et primes liées au capital	VI.10	107 509 268	107 870 071	-360 803
Autres capitaux propres	VI.11	692 481 535	615 935 041	76 546 494
Résultats reportés		-186 497 769	-189 334 865	2 837 097
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		***1 270 622 598***	***1 191 599 810***	**79 022 788**
Résultat de l'exercice		**-27 186 352**	**2 837 097**	**-30 023 449**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		***1 243 436 246***	***1 194 436 907***	**48 999 338**
PASSIFS				
Passifs non courants				
Emprunts et dettes assimilées	VI.12	386 241 047	295 835 402	90 405 645
Provisions pour risques et charges	VI.13	34 915 826	33 755 134	1 160 692
Autres passifs non courants	VI.14	10 353 596	10 375 011	-21 415
Total des passifs non courants		***431 510 469***	***339 965 547***	**91 544 922**
Passifs courants				
Fournisseurs & comptes rattachés	VI.15	119 555 381	117 273 390	2 281 991
Autres passifs courants	VI.16	314 234 523	260 525 546	53 708 977
Concours bancaires et autres passifs financiers	VI.17	54 707 041	61 861 423	-7 154 382
Total des passifs courants		***488 496 945***	***439 660 359***	**48 836 586**
TOTAL DES PASSIFS		***920 007 414***	***779 625 906***	**140 381 508**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**2 163 443 660**	**1 974 062 813**	**189 380 848**

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Exprimé en Dinars)

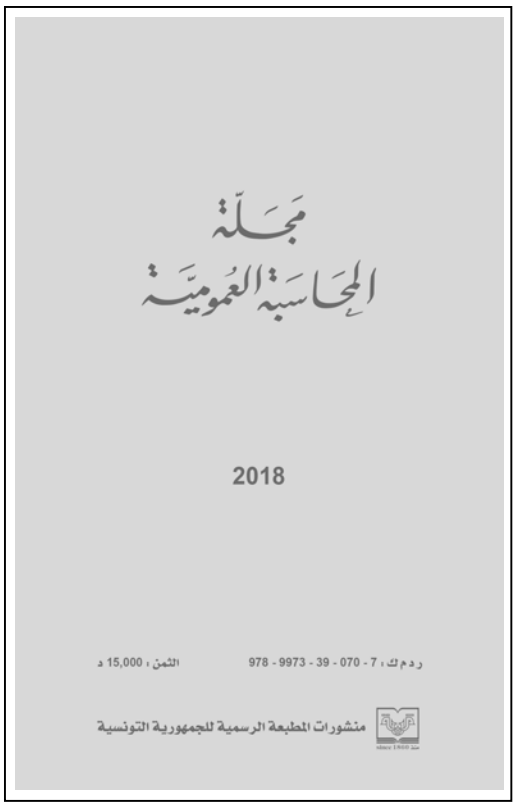
	NOTES	31/12/2016	31/12/2015	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	V.1	350 500 280	327 420 428	23 079 852
Production d'immobilisations		1 083	30 439	-29 356
Autres produits d'exploitation	V.2	42 955 139	105 823 244	-62 868 105
Total des produits d'exploitation		***393 456 502***	***433 274 111***	***-39 817 609***
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats consommés	V.3	124 242 526	126 208 400	-1 965 874
Charges de personnel	V.4	172 659 684	159 503 111	13 156 573
Dotations aux amortissements		67 865 565	63 967 245	3 898 320
Dotations aux provisions	V.5	13 071 347	24 406 980	-11 335 633
Autres charges d'exploitation	V.6	37 506 676	41 134 257	-3 627 581
Total des charges d'exploitation		***415 345 798***	***415 219 994***	***125 805***
RESULTAT D'EXPLOITATION		**-21 889 296**	**18 054 118**	**-39 943 414**
AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES				
Charges financières nettes	V.7	-13 854 093	-18 959 660	5 105 566
Produits des placements	V.8	6 649 239	7 128 069	-478 830
Autres gains ordinaires	V.9	2 812 349	5 917 084	-3 104 734
Autres pertes ordinaires	V.10	-4 956	-136	-4 820
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		**-26 286 757**	**12 139 475**	**-38 426 232**
Impôt sur le bénéfice		-883 469	-9 302 378	8 418 909
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		**-27 170 226**	**2 837 097**	**-30 007 323**
Eléments extraordinaires		-16 126		-16 126
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**-27 186 352**	**2 837 097**	**-30 023 449**
Effets des modifications comptables (nets d'impôts)				
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		**-27 186 352**	**2 837 097**	**-30 023 449**

ETAT DES FLUX ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Exprimé en Dinars)

	31/12/2016	*31/12/2015*
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	**-12 385 765**	**56 851 157**
Résultat net	-27 186 352	2 837 097
Production immobilisée	-1 083	-30 439
Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises	81 502 549	88 374 225
Différence de conversion	-21 783 703	8 222 997
Variation :		
Stocks	-4 761 693	-3 777 094
Créances	-36 680 951	-40 238 862
Autres actifs courants	445 559	7 862 398
Placements et autres actifs financiers	-27 816 442	-3 631 155
Fournisseurs et autres passifs courants	53 303 641	27 727 771
Gain de change latent net	-6 219 169	1 339 574
Quote part des subventions virées aux comptes de résultats	-23 120 106	-30 636 789
Produit net sur cession d'immobilisations	-68 015	-1 198 566
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	**-172 738 920**	**-161 528 125**
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	-173 083 215	-162 101 690
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financiéres		-625 001
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	68 015	1 198 566
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	276 280	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	**189 690 027**	**80 084 371**
Encaissements nets de remboursement des emprunts	90 405 645	17 086 899
Décaissements des retenues de garantie	-263 814	299 494
Avances sur consommations remboursées des abonnés	242 399	20 438
Encaissements provenant des financements des abonnés	61 155 341	63 302 282
Encaissements provenant des subventions d'investissements	38 511 259	-138 616
Décaissements nets fonds social	-360 803	-486 126
VARIATION DE TRESORERIE	**4 565 342**	**-24 592 597**
Trésorerie au début de l'exercice	-14 304 314	10 288 283
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-9 738 972	-14 304 314

2019R00908BCFA5

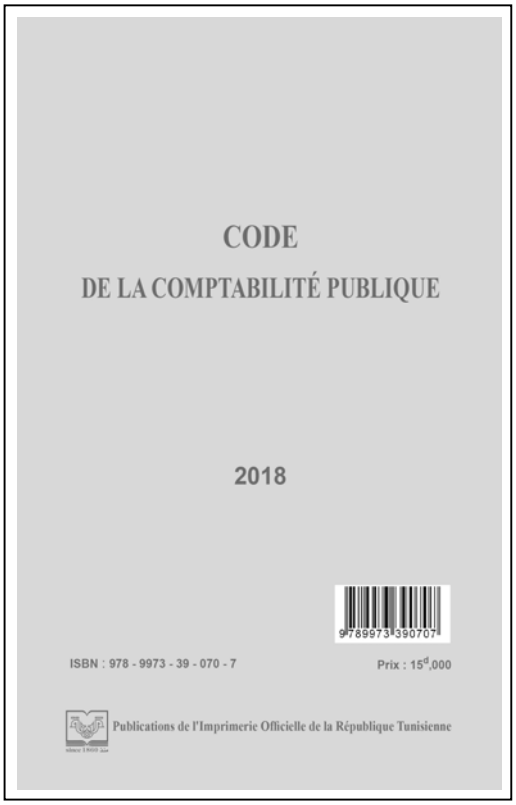


منشورات : 2018

ر د م ك 978-9973-39-070-7

الحجم : 20 X 13

الثمن : 15,000 د



Edition : 2018

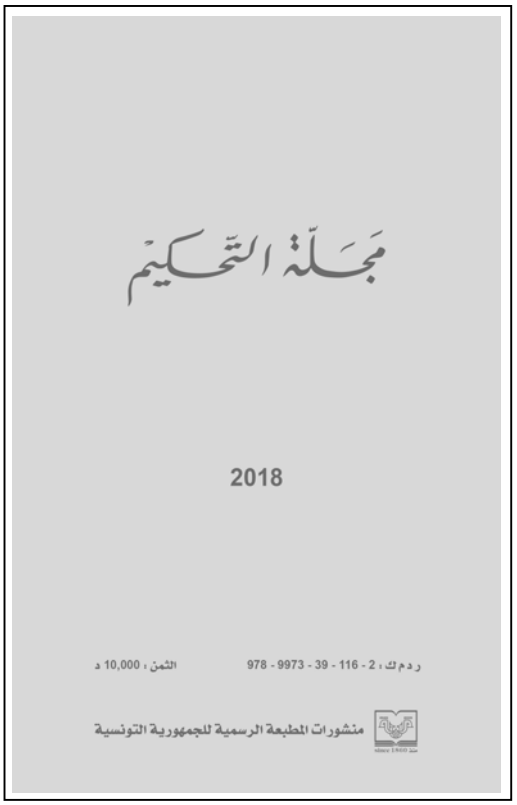
I S B N : 978-9973-39-070-7

Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D

*** Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.**
*** Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.**

*** لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.**
*** يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.**



منشورات : 2018

ر د م ك 978-9973-39-116-2

الحجم : 20 X 13

الثمن : 10,000 د



Edition : 2018

I S B N : 978-9973-39-116-2

Format : 20 X 13

Prix : 10,000 D

*** Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.**

*** Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.**

*** لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.**

*** يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.**

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Offi cielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Offi ciel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Offi ciel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Offi ciel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéfi cier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis fi gurant dans le site.



Abonnement au Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -
Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis :** 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
*** 1002 - Lafayette :** 18 rue d'Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844.002
*** 4000 - Sousse :** Cité C.N.R.P.S rue Rabat – Tél. : (73) 225.495
*** 3051 - Sfax :** Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2 Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

Tunis :
C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74
B.I.A..T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

Sousse :
S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

Sfax :
B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus